



Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3

Troisième trimestre 2022

(non auditées)

Pour plus d'informations:

Marie Chantal Gingras, Cheffe des finances et Première vice-présidente à la direction – Finances, Tél.: 514 412-2634

Jean Dagenais, Premier vice-président – Finances, Tél.: 514 394-6233

Linda Boulanger, Première vice-présidente – Relations investisseurs, Tél.: 514 394-0296

Ce document est disponible sur le site Internet de la Banque : bnc.ca

Notes à l'intention des utilisateurs

- 1) Le document « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 » n'a pas été audité et doit être lu en parallèle avec le Rapport annuel 2021. Tous les montants sont présentés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.
- 2) Les informations fournies dans ce document sont soumises aux mêmes processus de revue interne et de contrôle interne que les informations fournies par la Banque pour ses rapports financiers.
- 3) Les informations financières sont disponibles dans le Rapport aux actionnaires pour tous les trimestres de 2022 ainsi que dans le document intitulé « Informations financières complémentaires » disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca. Les données pour les périodes comparatives sont également disponibles sur le site internet de la Banque.
- 4) La façon dont la Banque gère son capital et ses liquidités lui est propre et les normes IFRS ne prescrivent pas un mode de calcul en particulier. Ces mesures sont calculées selon différentes lignes directrices ou préavis du BSIF, lesquels se fondent sur les normes, recommandations et bonnes pratiques du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), tel que présenté dans le tableau suivant.

Ligne directrice ou préavis du BSIF	Mesure
Normes de fonds propres	Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) Ratio des fonds propres de catégorie 1 Ratio du total des fonds propres Fonds propres CET1 Fonds propres de catégorie 1 Fonds propres de catégorie 2 Total des fonds propres Actif pondéré en fonction des risques Exposition maximale au risque de crédit selon les catégories d'actifs de Bâle
Exigences de levier	Ratio de levier Exposition totale
Capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC)	Indicateurs clés – Exigences de TLAC TLAC disponible Ratio TLAC Ratio de levier TLAC

- 5) Pour certains formats de tableaux prescrits où les éléments de lignes ou de colonnes ont des montants nuls, ces éléments n'ont pas été présentés.

Table des matières

Emplacement des informations du Pilier 3	page 4
Aperçu de la gestion des risques et des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	
KM2 – Indicateurs clés - Exigences de TLAC	page 5
AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	page 6
Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires	
LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	page 7
LI2 – Principales sources d'écart entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	page 8
Composition des fonds propres et du TLAC	
CC1 – Composition des fonds propres réglementaires	pages 9-11
CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan	pages 12-13
TLAC1 – Composition du TLAC	page 14
TLAC3 – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique	page 15
Ratio de levier	
LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	page 16
LR2 – Ratio de levier - modèle de déclaration commun	page 17
Risque de crédit	
RC1 – Qualité du crédit des actifs	page 18
RC2 – Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut	page 19
RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	page 20
Exposition brute au risque de crédit (portefeuilles autres que particuliers par industrie)	pages 21-22
Exposition nette au risque de crédit en cas de défaillance à l'international (portefeuilles autres que particuliers)	page 23
RC4 – Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)	page 24
RC5 – Approche standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques	page 25
RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	pages 26-29
RC8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) - Risque de crédit	page 30
Exposition au risque de crédit selon l'approche des notations internes avancée - Backtesting	page 31
RC10 – NI - Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques	page 32
Risque de contrepartie	
RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (RCC) par approche	page 33
RCC2 – Exigence de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	page 34
RCC3 – Approche standard - Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	page 35
RCC4 – NI - Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	pages 36-37
RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie (RCC)	page 38
RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit	page 39
RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales (CCP)	page 40
Titrisation	
TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	pages 41-42
TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	pages 43-44
TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigence de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme émetteur ou mandataire	pages 45-46
TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigence de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme investisseur	pages 47-48
Glossaire	page 49

Emplacement des informations du Pilier 3

		Pages
	Rapport annuel 2021	Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3
Aperçu de la gestion des risques et des actifs pondérés en fonction des risques (APR)		
KM1 – Indicateurs clés (au niveau du groupe de consolidation)		5
KM2 – Indicateurs clés - Exigences de TLAC		6
APA – Approche de la gestion des risques de la banque	69 à 86, 92 à 97 et 194	
AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)		6
Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires		
LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementation et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires		7
LI2 – Principales sources d'écart entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions		8
LIA – Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	108 et 110	8
Composition des fonds propres et du TLAC		
CC1 – Composition des fonds propres réglementaires		9 à 11
CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan		12 et 13
CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles ⁽¹⁾		14
TLAC1 – Composition du TLAC		15
TLAC3 – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique		16
Ratio de levier		
LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier		17
LR2 – Ratio de levier - modèle de déclaration commun		18
Risque de crédit		
RCA – Informations générales sur le risque de crédit	69 à 73, 78, 79 et 83	19
RC1 – Qualité du crédit des actifs		19
RC2 – Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut		20
RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs	83, 110, 111, 172, 173, 176 à 178 et 181	21, 22 et 23 ⁽²⁾ , 26 ⁽²⁾
RCC – Informations qualitatives sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	82 à 85, 160, 169 et 192	24
RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)		25
RCD – Informations qualitatives sur le recours de la banque à des notations de crédit externes selon l'approche standard pour le risque de crédit	81	25
RC4 – Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)		25
RC5 – Approche standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques		26 à 29 et 31 à 34 ⁽³⁾
RCE – Informations qualitatives sur les modèles NI	60, 73, 78 à 82 et 86	26 à 29
RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)		s.o.
RC7 – NI - Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés en fonction des risques (APR)	s.o.	s.o.
RC8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) - Risque de crédit		30
RC9 – NI - Contrôle ex-post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille		31 à 34 ⁽³⁾
RC10 – NI - Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques		32
Risque de contrepartie		
RCCA – Informations qualitatives sur le risque de contrepartie (RCC)	84, 85, 95, 96 et 190 à 198	33
RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (RCC) par approche		34
RCC2 – Exigence de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)		35
RCC3 – Approche standard - Exposition au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques		36 et 37
RCC4 – NI - Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)		38
RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie (RCC)		39
RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit		s.o.
RCC7 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de contrepartie (RCC) selon la méthode des modèles internes (MMI)	s.o.	s.o.
RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales (CCP)		40
Titrisation		
TITRA – Informations qualitatives sur les expositions de titrisation	57, 60, 79 à 81, 147, 184, 215 et 217 à 219	41 et 42
TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire		43 et 44
TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation		45 et 46
TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme émetteur ou mandataire		47 et 48
TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme investisseur		47 et 48
Risque de marché		
RMA – Informations qualitatives sur le risque de marché		La Banque continue d'appliquer les exigences relatives au risque de marché qui sont prévues dans le dispositif de Bâle 2,5 tel que permis par le BSI.
RMB – Informations qualitatives sur les banques appliquant l'approche des modèles internes (AMI)		
RM1 – Risque de marché selon l'approche standard		
RM2 – États des flux d'actifs pondérés des risques (APR) pour les expositions au risque de marché selon l'approche des modèles internes (AMI)		
RM3 – Valeur du portefeuille de négociation selon l'approche des modèles internes (AMI)		
RM4 – Comparaison des estimations de VaR par rapport aux gains ou pertes		

s.o. Sans objet

(1) Information disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca.

(2) Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations financières complémentaires – Troisième trimestre 2022 ».

(3) Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 – Quatrième trimestre 2021 ».

KM2 – Indicateurs clés – Exigences de TLAC ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2022			2021			
	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
	a			a			
1	31 549	29 887	29 462	27 492	26 748	25 576	24 602
1a	31 549	29 887	29 462	27 492	26 748	25 576	24 602
2	111 377	107 478	106 168	104 358	103 139	98 705	97 183
3	28,3%	27,8%	27,8%	26,3%	25,9%	25,9%	25,3%
3a	28,3%	27,8%	27,8%	26,3%	25,9%	25,9%	25,3%
4	383 360	371 977	367 775	351 160	344 930	339 738	334 013
5	8,2%	8,0%	8,0%	7,8%	7,8%	7,5%	7,4%
5a	8,2%	8,0%	8,0%	7,8%	7,8%	7,5%	7,4%
6a	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
6b	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
6c	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

(1) Les ratios de TLAC minimum sont requis depuis le 1er novembre 2021. Les lignes 1, 3 et 5 rendent compte des mesures d'allégement transitoires pour le provisionnement des pertes de crédit telles qu'annoncées par le BSIF le 27 mars 2020. Les lignes 1a, 3a et 5a représentent le TLAC sans l'application de ces mesures transitoires.

AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant donne un aperçu du total des APR figurant au dénominateur des exigences de fonds propres fondées sur le risque. Une décomposition plus fine des APR est présentée dans les parties suivantes.

	T3 2022	T2 2022	T1 2022	T4 2021	T3 2021	T3 2022
	a	b	b	b	b	c
	APR ⁽¹⁾	APR ⁽¹⁾	APR ⁽¹⁾	APR ⁽¹⁾	APR ⁽¹⁾	Exigence minimale de fonds propres ⁽²⁾
1 Risque de crédit (hors risque de contrepartie)	79 036	75 524	75 604	73 421	71 820	6 323
2 dont approche standard (AS)	16 948	16 353	17 284	15 984	14 788	1 356
3 dont approche fondée sur les notations internes « fondation » (F-IRB)	–	–	–	–	–	–
4 dont approche par critères de classement prudentiels	–	–	–	–	–	–
5 dont approche fondée sur les notations internes « avancée » (A-IRB)	62 088	59 171	58 320	57 437	57 032	4 967
6 Risque de contrepartie (RCC)	5 950	7 037	7 270	7 346	7 454	476
7 dont approche standard appliquée au risque de contrepartie (AS-RCC)	4 155	5 010	5 205	5 495	5 676	332
8 dont méthode des modèles internes (MMI)	–	–	–	–	–	–
9 dont autres RCC	1 557	1 591	1 646	1 399	1 346	125
9a dont expositions sur les contreparties centrales	238	436	419	452	432	19
10 Ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	2 230	2 304	2 115	2 112	2 046	178
11 Positions en actions selon l'approche de la pondération simple des risques ⁽³⁾	812	885	896	945	1 016	65
12 Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche par transparence	233	256	242	205	180	19
13 Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche fondée sur le mandat	–	–	–	–	–	–
14 Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche de repli	–	–	–	–	–	–
15 Risque de règlement	92	71	76	160	245	7
16 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	976	963	843	856	698	78
16a dont sujet à l'arrangement transitoire	–	–	–	–	–	–
17 dont approche de la titrisation fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)	127	177	181	244	189	10
18 dont approche de la titrisation fondée sur les notations externes (SEC-ERBA), dont approche fondée sur les évaluations internes (IAA)	490	458	346	370	390	39
19 dont approche standard de la titrisation (SEC-SA)	359	328	316	242	119	29
20 Risque de marché	5 696	4 453	3 498	3 770	4 072	456
21 dont approche standard (AS)	1 411	1 220	1 002	929	924	113
22 dont approche fondée sur la méthode des modèles internes (MMI)	4 285	3 233	2 496	2 841	3 148	343
23 Exigence de fonds propres entre portefeuille de négociation et portefeuille bancaire	–	–	–	–	–	–
24 Risque opérationnel	14 452	14 147	13 781	13 375	13 153	1 156
25 Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250%)	1 900	1 838	1 843	2 168	2 455	152
26 Ajustements du plancher	–	–	–	–	–	–
27 Total (1+6+10+11+12+13+14+15+16+20+23+24+25+26)	111 377	107 478	106 168	104 358	103 139	8 910

(1) Incluant le facteur scalaire réglementaire de 1,06.

(2) Le capital minimum requis est égal à 8 % de l'actif pondéré en fonction des risques.

(3) Les titres du portefeuille bancaire qui ne sont pas des placements en actions dans des fonds (FEI) sont traités dans le cadre de l'exemption de matérialité et sont par conséquent déclarés à la ligne 11 du tableau AP1. Cette exemption étant disponible pour les banques AIRB.

LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant permet aux utilisateurs d'identifier les différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire (colonnes a et b) et la correspondance entre la ventilation des montants inscrits dans les états financiers de la banque (lignes) et les catégories de risques réglementaires (colonnes c à g).

	T3 2022						
	a	b	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de contrepartie	Soumis aux dispositions relatives à la titrisation	Soumis au cadre du risque de marché	Valeurs comptables des éléments ⁽²⁾ Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
Actif							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	37 968	37 968	37 968	-	-	1 195	-
Valeurs mobilières							
À la juste valeur par le biais du résultat net	83 651	87 207	1 483	-	12	85 712	-
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	9 247	18 693	18 691	-	2	-	-
Au coût amorti	13 290	13 400	10 556	-	2 844	-	-
	106 188	119 300	30 730	-	2 858	85 712	-
Valeurs mobilières acquises en vertu de convention de revente et valeur mobilières empruntées	16 823	16 944	-	16 944	-	-	-
Prêts et acceptations							
Hypothécaires résidentiels	78 136	49 094	49 094	-	-	-	-
Aux particuliers	44 638	44 638	44 638	-	-	-	-
Créances sur cartes de crédit	2 318	2 318	906	-	1 271	-	141
Aux entreprises et aux administrations publiques	70 497	70 497	70 497	-	401	405	-
	195 589	166 547	165 135	-	1 672	405	141
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	6 287	6 287	6 287	-	-	-	-
Provisions pour pertes de crédit	(952)	(388)	(388)	-	-	-	-
	200 924	172 446	171 034	-	1 672	405	141
Autres							
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	13 956	14 914	-	14 914	-	13 019	-
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	138	438	438	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	1 355	1 355	1 355	-	-	-	-
Goodwill	1 509	1 586	-	-	-	-	1 586
Immobilisations incorporelles	1 579	1 312	-	-	-	-	1 312
Autres actifs	6 611	6 611	6 028	-	-	-	583
	25 148	26 216	7 821	14 914	-	13 019	3 481
Total actif	387 051	372 874	247 553	31 858	4 530	100 331	3 622
Passif							
Dépôts	257 190	257 190	-	-	-	15 003	242 187
Autres							
Acceptations	6 287	6 287	-	-	-	-	6 287
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	23 331	23 331	-	-	-	23 331	-
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	30 138	36 981	-	36 981	-	-	-
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	16 044	16 852	-	16 852	-	15 550	-
Passifs relatifs à des créances cédées	25 110	25 110	-	-	-	-	25 110
Autres passifs	6 344	6 344	-	-	-	-	6 344
	107 254	114 905	-	53 833	-	38 881	37 741
Dettes subordonnées	1 510	1 510	-	-	-	-	1 510
Total passif	365 954	373 605	-	53 833	-	53 884	281 438

(1) Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, tel qu'indiqué à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires. La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances.

(2) Les montants des colonnes c à g ne sont pas nécessairement égaux à ceux de la colonne b, certains éléments pouvant être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires au titre de plusieurs catégories de risques.

(3) Les instruments financiers dérivés sont soumis à la fois au risque de crédit de contrepartie et au cadre de risque de marché.

L12 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant renseigne sur les principales sources d'écarts (autres que celles découlant de périmètres de consolidation différents reportées dans le tableau L11) entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions.

		T3 2022				
		a	b	c	d	e
		Éléments soumis au ⁽¹⁾ :				
		Total	Cadre du risque de crédit	Dispositions relatives à la titrisation	Cadre du risque de contrepartie	Cadre du risque de marché
1	Valeur comptable de l'actif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau L11)	369 252	247 553	4 530	31 858	100 331
2	Valeur comptable du passif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau L11)	92 167	–	–	53 833	53 884
3	Total net sur le périmètre de consolidation réglementaire	277 085	247 553	4 530	(21 975)	46 447
4	<i>Majoration liée aux transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾</i>	73 962	–	–	73 962	–
5	<i>Expositions futures potentielles ⁽³⁾</i>	11 117	–	–	11 117	–
6	<i>Montants hors bilan ⁽⁴⁾</i>	222 081	59 038	3 848	123 540	–
7	<i>Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2 incluant le collatéral</i>	5 998	–	–	5 998	–
8	Montants de VaR pour les opérations de financement par titres (OFT)	8 495	–	–	8 495	–
9	<i>Différences de valeur</i>	–	–	–	–	–
10	<i>Collatéral pour OFT</i>	(172 225)	–	–	(172 225)	–
11	Valeur réglementaire des expositions ⁽⁵⁾	426 513	306 591	8 378	28 912	46 447

(1) La somme des montants des colonnes b à e peuvent ne pas être égale aux montants de la colonne a puisque certains éléments peuvent être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires dans plus d'une catégorie de risque.

(2) Les passifs au titre des transactions assimilées à des accords de prises en pension de titres sont des expositions réglementaires en vertu du cadre du risque de crédit de contrepartie. Étant donné que ces passifs sont déduits de la valeur comptable des actifs à la ligne 2, une majoration est requise afin de ramener le montant à la valeur réglementaire des expositions.

(3) Le montant des expositions futures potentielles est présenté après l'alpha de 1,4.

(4) Les montants hors bilan originaux sont présentés dans la colonne a, tandis que dans la colonne b à e, les expositions se situent après l'application des facteurs de conversion en crédit (FCEC).

(5) Montant global considéré comme un point de départ du calcul de l'actif pondéré en fonction des risques.

CC1 – Composition des fonds propres réglementaires

(en millions de dollars canadiens)

	Référence ⁽¹⁾	2022			2021			
		T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements								
1 Capital-actions ordinaires admissible émis directement, majoré du surplus d'apport ⁽²⁾	a + a'	3 244	3 245	3 254	3 207	3 188	3 171	3 139
2 Résultats non distribués	b	15 174	14 473	13 719	13 028	12 492	11 704	10 998
3 Autres éléments cumulés du résultat global et autres réserves	c	27	54	23	(32)	(151)	(169)	(167)
4 Fonds propres directement émis qui seront progressivement éliminés de CET1 (applicable uniquement aux institutions qui ne sont pas constituées en sociétés par actions)		-	-	-	-	-	-	-
5 Capital-actions ordinaires émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans CET1)	d	-	-	-	-	-	-	-
6 Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements		18 445	17 772	16 996	16 203	15 529	14 706	13 970
Ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires								
7 Ajustements d'évaluation prudentiels		-	-	-	-	-	-	-
8 Goodwill (déduction faite des impôts)	e-w	(1 586)	(1 589)	(1 592)	(1 587)	(1 500)	(1 497)	(1 508)
9 Immobilisations incorporelles autres que les charges administratives liées aux prêts hypothécaires	f - x	(1 312)	(1 298)	(1 264)	(1 251)	(1 245)	(1 240)	(1 222)
10 Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	g	(38)	(33)	(34)	(34)	(39)	(42)	(41)
11 Autres éléments cumulés du résultat global liés à la couverture des flux de trésorerie	h	(71)	(73)	(39)	(23)	115	114	249
12 Pertes prévues en excédent des provisions totales	i	-	-	-	-	-	-	-
13 Plus-values de cession sur opérations de titrisation		-	-	-	-	-	-	-
14 Gains (pertes) attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit	j	(634)	(377)	(34)	39	56	117	140
15 Actifs des régimes de retraite à prestations déterminées (déduction faite des passifs d'impôt)	k - y	(583)	(612)	(566)	(481)	(471)	(305)	(196)
16 Actions détenues en propre (sauf si elles sont déjà déduites du surplus d'apport)		-	-	-	-	-	-	-
17 Participations croisées sous forme d'actions ordinaires		-	-	-	-	-	-	-
18 Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10%)	l	-	-	-	-	-	-	-
19 Participations significatives sous forme d'action ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10%)	m	-	-	-	-	-	-	-
20 Charges administratives liées aux créances hypothécaires (montant supérieur au seuil de 10%)		-	-	-	-	-	-	-
21 Actifs d'impôt différés résultant de différences temporaires (montant supérieur au seuil de 10%, net des passifs d'impôt correspondants)		-	-	-	-	-	-	-
22 Montant excédant le seuil de 15 %		-	-	-	-	-	-	-
23 dont: participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	n	-	-	-	-	-	-	-
24 dont: charges administratives liées aux créances hypothécaires		-	-	-	-	-	-	-
25 dont: actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires	o	-	-	-	-	-	-	-
26 Autres déductions et ajustements réglementaires du CET1 indiqués par le BSIF (incluant les ajustements réglementaires relatifs aux propriétés pour propre usage)		49	43	48	107	129	144	171
27 Ajustements réglementaires appliqués aux actions ordinaires et assimilées de T1 en raison de l'insuffisance des autres éléments de T1 et des fonds propres complémentaires (T2) pour couvrir les déductions		-	-	-	-	-	-	-
28 Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires		(4 175)	(3 939)	(3 481)	(3 230)	(2 955)	(2 709)	(2 407)
29 Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)		14 270	13 833	13 515	12 973	12 574	11 997	11 563
29a CET1 sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA		14 221	13 790	13 467	12 866	12 445	11 853	11 392
Autres éléments des fonds propres de catégorie 1								
30 Autres éléments de catégorie 1 (T1) admissibles directement émis plus leur surplus d'apport ⁽²⁾		2 650	2 650	2 650	2 650	2 650	3 050	2 950
31 dont : instruments désignés comme fonds propres selon les normes comptables applicables	v + z	2 650	2 650	2 650	2 650	2 650	3 050	2 950
32 dont : instruments désignés comme passifs selon les normes comptables applicables	p	-	-	-	-	-	-	-
33 Instruments de fonds propres émis directement assujettis au retrait progressif des autres éléments de la catégorie 1 ⁽²⁾	v' + z' + p'	-	-	-	-	-	-	-
34 Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 (et instruments de CET1 non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans AT1)	q	-	-	-	-	-	-	-
35 dont: instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés		-	-	-	-	-	-	-
36 Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 avant ajustements réglementaires		2 650	2 650	2 650	2 650	2 650	3 050	2 950

(1) Le rapprochement avec le bilan consolidé est présenté aux pages 12 et 13.

(2) Une liste complète des instruments de fonds propres et leurs principales caractéristiques est disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca, à la page *Relations investisseurs > Fonds propres et dette > Fonds propres réglementaires > Caractéristiques fonds propres réglementaires*.

CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		2022			2021			
		T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
	Référence ⁽¹⁾							
Autres éléments des fonds propres de catégorie 1								
37	Autres éléments de T1 détenus en propre	-	-	-	-	(2)	(4)	-
38	Participations croisées sous forme d'autres éléments de T1	-	-	-	-	-	-	-
39	Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10%)	-	-	-	-	-	-	-
40	Participations significatives sous forme d'action ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles	-	-	-	-	-	-	-
41	Autres déductions des fonds propres T1 indiquées par le BSIF	(2)	(2)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
41a	dont : hypothèques inversées	(2)	(2)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
42	Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de T1 en raison de l'insuffisance de T2 pour couvrir les déductions	-	-	-	-	-	-	-
43	Total des ajustements réglementaires aux autres éléments des fonds propres de catégorie 1	(2)	(2)	(1)	(1)	(3)	(5)	(1)
44	Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 (AT1)	2 648	2 648	2 649	2 649	2 647	3 045	2 949
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	16 918	16 481	16 164	15 622	15 221	15 042	14 512
45a	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	16 869	16 438	16 116	15 515	15 092	14 898	14 341
Fonds propres de catégorie 2: instruments et provisions								
46	Autres éléments de catégorie 2 (T2) admissibles directement émis plus leur surplus d'apport ⁽²⁾	r	1 500	750	750	750	750	750
47	Instruments de fonds propres émis directement assujettis au retrait progressif de la catégorie 2 ⁽²⁾	r'	-	-	-	9	9	9
48	Fonds propres de catégorie 2 (et instruments de CET1 et AT1 non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans T2)	s	-	-	-	-	-	-
49	dont: instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés	-	-	-	-	-	-	-
50	Provisions sur prêts pour pertes de crédit	t	339	332	359	337	397	402
51	Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires		1 839	1 082	1 109	1 096	1 127	1 161
Ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2								
52	Instruments de T2 détenus en propre	-	-	-	-	-	-	-
53	Participations croisées sous forme d'instruments de T2 et d'autres instruments admissibles au TLAC	-	-	-	-	-	-	-
54	Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, et dans les autres instruments admissibles au TLAC émis par les BIS ^m et les BIS ⁱ canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10% au plus des actions ordinaires émises de l'entité (montant supérieur au seuil de 10%)		(23)	(164)	(150)	(75)	(45)	(84)
54a	[Cette ligne ne concerne que les BIS ^m et les BIS ⁱ] Participations non significatives dans les autres instruments admissibles au TLAC émis par les BIS ^m et les BIS ⁱ canadiennes, à hauteur de 10% au plus des actions ordinaires émises de l'entité: montant anciennement destiné au seuil de 5% mais qui ne satisfait plus aux conditions		(23)	(164)	(150)	(75)	(45)	(84)
55	Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, et dans les autres instruments admissibles au TLAC émis par les BIS ^m et les BIS ⁱ canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire	-	-	-	-	-	-	-
56	Autres déductions des fonds propres T2 indiquées par le BSIF	-	-	-	-	-	-	-
57	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2		(23)	(164)	(150)	(75)	(45)	(84)
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)		1 816	918	959	1 021	1 082	1 111
59	Total des fonds propres réglementaires (TC = T1 + T2)		18 734	17 399	17 123	16 643	16 303	15 589
59a	Total des fonds propres réglementaires (TC = T1 + T2) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA		18 734	17 399	17 123	16 643	16 303	15 589

(1) Le rapprochement avec le bilan consolidé est présenté aux pages 12 et 13.

(2) Une liste complète des instruments de fonds propres et leurs principales caractéristiques est disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca, à la page *Relations investisseurs > Fonds propres et dette > Fonds propres réglementaires > Caractéristiques fonds propres réglementaires*.

CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (suite)

(en millions de dollars Canadiens)

		2022			2021			
		T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
60	Total des actifs pondérés en fonction des risques	111 377	107 478	106 168	104 358	103 139	98 705	97 183
60a	Actifs pondérés en fonction des risques pour les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	111 377	107 478	106 168	104 358	103 139	98 705	97 183
60b	Actifs pondérés en fonction des risques pour les fonds propres de catégorie 1	111 377	107 478	106 168	104 358	103 139	98 705	97 183
60c	Actifs pondérés en fonction des risques pour le total des fonds propres réglementaires	111 377	107 478	106 168	104 358	103 139	98 705	97 183
Ratios des fonds propres								
61	De catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	12,8%	12,9%	12,7%	12,4%	12,2%	12,2%	11,9%
61a	CET1 (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	12,8%	12,8%	12,7%	12,3%	12,1%	12,0%	11,7%
62	Catégorie 1 (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	15,2%	15,3%	15,2%	15,0%	14,8%	15,2%	14,9%
62a	Catégorie 1 (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA		15,3%	15,2%	14,9%	14,6%	15,1%	14,8%
63	Total (TC) (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	16,8%	16,2%	16,1%	15,9%	15,8%	16,4%	16,0%
63a	Total (TC) (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	16,8%	16,2%	16,1%	15,9%	15,8%	16,4%	16,0%
64	Réserve spécifique à l'institution (exigence minimale de CET1 plus réserve de conservation des fonds propres plus réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale plus réserve applicable aux banques d'importance systémique nationale, en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%
65	dont: réserve de conservation des fonds propres	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
66	dont: réserve contracyclique spécifique à l'institution	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
67	dont: réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
67a	dont: réserve applicable aux banques d'importance systémique nationale	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
68	De catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) disponibles pour constituer les réserves (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	12,8%	12,9%	12,7%	12,4%	12,2%	12,2%	11,9%
Cible du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + réserve applicable aux BIS) ⁽¹⁾								
69	Cible "tout compris" du ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%
70	Cible "tout compris" du ratio des fonds propres de catégorie 1	9,5%	9,5%	9,5%	9,5%	9,5%	9,5%	9,5%
71	Cible "tout compris" du ratio des fonds propres total	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)								
72	Participations non significatives dans les fonds propres et les autres instruments admissibles au TLAC d'autres institutions financières	976	705	694	668	696	695	435
73	Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	438	419	392	363	381	369	353
74	Charges administratives liées aux créances hypothécaires (nettes des passifs d'impôt correspondants)	-	-	-	-	-	-	-
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (net des passifs d'impôt correspondants)	322	316	346	505	601	608	563
Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans T2								
76	Provisions susceptibles d'être incluses dans T2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)	139	134	143	130	131	134	137
77	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans T2 selon l'approche standard	200	194	203	189	177	167	167
78	Provisions susceptibles d'être incluses dans T2 au titre des expositions soumises à l'approche notations internes (NI) (avant application du plafond)	200	199	216	208	237	263	265
79	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans T2 selon l'approche notations internes	452	440	436	433	431	415	407
Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (dispositions applicables uniquement entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2022)								
80	Plafond en vigueur sur les instruments de CET1 destinés à être éliminés				-	-	-	-
81	Montants exclus du CET1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)				-	-	-	-
82	Plafond en vigueur sur les instruments d'AT1 destinés à être éliminés				194	194	194	194
83	Montants exclus d'AT1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)				-	-	-	-
84	Plafond en vigueur sur les instruments de T2 qui seront progressivement éliminés				238	238	238	238
85	Montants exclus de T2 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)				-	-	-	-

(1) Ne comprend pas la réserve pour stabilité intérieure.

CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan ⁽¹⁾

(millions de dollars canadiens)

	T3 2022		
	Références avec les éléments des fonds propres réglementaires ⁽²⁾	Publié dans le Rapport aux actionnaires	Consolidé selon le cadre réglementaire
Actif			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		37 968	37 968
Valeurs mobilières		106 188	119 300
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres entités financières reflétées dans le capital réglementaire	l	-	-
Autres valeurs mobilières		106 188	119 300
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées		16 823	16 944
Prêts			
Hypothécaires résidentiels		78 136	49 094
Aux particuliers		44 638	44 638
Créances sur cartes de crédit		2 318	2 318
Aux entreprises et aux administrations publiques		70 497	70 497
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		6 287	6 287
Moins : Provisions pour pertes de crédit		(952)	(388)
Provisions comprises dans les fonds propres de catégorie 2	t	-	(388)
Insuffisance des provisions	i	-	-
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires		-	(564)
Autres Actifs			
Instruments financiers dérivés		13 956	14 914
Autres		11 192	11 302
Goodwill	e	1 509	1 586
Immobilisations incorporelles	f	2 934	1 579
Actifs d'impôt différé		203	681
Actifs d'impôt différé - excluant ceux qui se rapportent aux différences temporaires	g	-	38
Actifs d'impôt différé - réglementaires	o	-	-
Actifs d'impôt différé - qui se rapportent aux pertes reportées		-	320
Actifs d'impôt différé - autres différences temporaires		-	323
Actifs nets des régimes de retraite à prestations déterminées	k	-	793
Participations significatives dans d'autres institutions financières		-	438
Participations significatives en excédent des seuils réglementaires	m + n	-	-
Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires		-	438
Autres		6 546	6 225
Total - Actif		387 051	372 874

(1) Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, tel qu'indiqué à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires. La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances. L'actif total d'Assurance-vie Banque Nationale et des autres filiales d'assurances sont de 283 M\$ et 4 M\$, respectivement.

(2) Les références identifient les composantes du bilan utilisées dans le calcul des fonds propres réglementaires aux pages 9 à 11.

CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan ⁽¹⁾ (suite)

(millions de dollars canadiens)

	T3 2022		
	Références avec les éléments des fonds propres réglementaires ⁽²⁾	Publié dans le Rapport aux actionnaires	Consolidé selon le cadre réglementaire
Passif			
Dépôts		257 190	257 190
Instruments financiers dérivés		16 044	16 852
Autres passifs		91 210	98 053
Gains (pertes) attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit	j	-	634
Passifs d'impôt différé		13	13
Reliés au goodwill	w	-	-
Reliés aux immobilisations incorporelles	x	-	268
Reliés aux régimes d'avantages du personnel	y	-	210
Autres passifs d'impôt différé		-	(465)
Autres		91 197	97 406
Dettes subordonnée		1 510	1 510
Amortissement des dettes subordonnées à échéance dans le calcul des fonds propres réglementaires		-	-
Ajustement au titre de la juste valeur et solde non amorti des coûts reliés à l'émission		-	10
Dettes subordonnées non admissibles pour le capital réglementaire	s	-	-
Dettes subordonnée incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires		-	1 500
Admissibles	r	-	1 500
Assujettis au retrait progressif	r'	-	-
Total - Passif		365 954	373 605
Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres		21 095	21 095
Actions ordinaires	a	3 189	3 189
Surplus d'apport	a'	55	55
Résultats non distribués	b	15 174	15 174
Autres éléments cumulés du résultat global	c	27	27
Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	h	71	71
Gains (pertes) nets de change non réalisés		(21)	(21)
Autres		(23)	(23)
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres		2 650	2 650
Admissibles	v	-	2 650
Assujettis au retrait progressif	v'	-	-
Participations ne donnant pas le contrôle		2	2
Instruments novateurs		-	-
Admissibles		-	-
Assujettis au retrait progressif	p'	-	-
Autres		-	-
Part incluse dans le calcul de CET1	d	-	-
Part incluse dans le calcul de T1	q	-	-
Part incluse dans le calcul de T2	s	-	-
Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires		-	2
Total - Capitaux propres		21 097	21 097
Total - Passif et capitaux propres		387 051	394 702

(1) Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, tel qu'indiqué à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires. La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances. L'actif total d'Assurance-vie Banque Nationale et des autres filiales d'assurances sont de 283 M\$ et 4 M\$, respectivement.

(2) Les références identifient les composantes du bilan utilisées dans le calcul des fonds propres réglementaires aux pages 9 à 11.

TLAC1 – Composition du TLAC ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2022			2021			
	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Éléments de TLAC liés aux fonds propres réglementaires et ajustements							
1	14 270	13 833	13 515	12 973	12 574	11 997	11 563
2	2 650	2 650	2 650	2 650	2 650	3 050	2 950
3	-	-	-	-	-	-	-
4	(2)	(2)	(1)	(1)	(3)	(5)	(1)
5	2 648	2 648	2 649	2 649	2 647	3 045	2 949
6	1 839	1 082	1 109	1 096	1 127	1 156	1 161
7	-	-	-	-	-	-	-
8	-	-	-	-	-	-	-
9	(23)	(164)	(150)	(75)	(45)	(45)	(84)
10	1 816	918	959	1 021	1 082	1 111	1 077
11	18 734	17 399	17 123	16 643	16 303	16 153	15 589
Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires							
12	-	-	-	-	-	-	-
13	12 916	12 576	12 400	10 869	10 480	9 442	9 033
14	-	-	-	-	-	-	-
15	-	-	-	-	-	-	-
16	-	-	-	-	-	-	-
17	12 916	12 576	12 400	10 869	10 480	9 442	9 033
Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires: ajustements							
18	31 650	29 975	29 523	27 512	26 783	25 595	24 622
19	-	-	-	-	-	-	-
20	(101)	(88)	(61)	(20)	(35)	(19)	(20)
21	-	-	-	-	-	-	-
22	31 549	29 887	29 462	27 492	26 748	25 576	24 602
Actifs pondérés en fonction des risques et mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier dans le cadre du TLAC							
23	111 377	107 478	106 168	104 358	103 139	98 705	97 183
24	383 360	371 977	367 775	351 160	344 930	339 738	334 013
Ratios TLAC et réserves de fonds propres							
25	28,3%	27,8%	27,8%	26,3%	25,9%	25,9%	25,3%
26	8,2%	8,0%	8,0%	7,8%	7,8%	7,5%	7,4%
27	7,9%	7,2%	7,1%	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
28	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%
29	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
30	-	-	-	-	-	-	-
31	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%

(1) Les ratios de TLAC minimum sont requis depuis le 1^{er} novembre 2021.

(2) Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 et fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales à des tierces parties étaient admissibles comme TLAC jusqu'au 1^{er} janvier 2022.

TLAC3 – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

		T3 2022						T2 2022					
		Rang de créancier					Somme (1 à 5)	Rang de créancier					Somme (1 à 5)
		1	2	3	4 ⁽²⁾	5 ⁽³⁾		1	2	3	4 ⁽²⁾	5 ⁽³⁾	
		Rang le plus bas			Rang le plus élevé			Rang le plus bas			Rang le plus élevé		
1	Description du rang du créancier	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instruments de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne		Actions ordinaires	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instruments de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne	
2	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	3 189	2 650	1 500	15 395	–	22 734	3 196	2 650	750	14 998	–	21 594
3	Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	–	–	–	2 580	–	2 580	–	–	–	2 510	–	2 510
4	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	3 189	2 650	1 500	12 815	–	20 154	3 196	2 650	750	12 488	–	19 084
5	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que TLAC	3 189	2 650	1 500	12 815	–	20 154	3 196	2 650	750	12 488	–	19 084
6	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	–	–	–	3 241	–	3 241	–	–	–	2 867	–	2 867
7	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	–	–	–	7 113	–	7 113	–	–	–	7 150	–	7 150
8	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	–	–	1 500	319	–	1 819	–	–	750	321	–	1 071
9	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, mais hors titres perpétuels	–	–	–	2 142	–	2 142	–	–	–	2 150	–	2 150
10	Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	3 189	2 650	–	–	–	5 839	3 196	2 650	–	–	–	5 846

		T1 2022						T4 2021					
		Rang de créancier					Somme (1 à 5)	Rang de créancier					Somme (1 à 5)
		1	2	3	4 ⁽²⁾	5 ⁽³⁾		1	2	3	4 ⁽²⁾	5 ⁽³⁾	
		Rang le plus bas			Rang le plus élevé			Rang le plus bas			Rang le plus élevé		
1	Description du rang du créancier	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instruments de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne		Actions ordinaires	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instruments de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne	
2	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	3 208	2 650	750	13 354	–	19 962	3 160	2 650	759	11 798	–	18 367
3	Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	–	–	–	1 015	–	1 015	–	–	–	949	–	949
4	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	3 208	2 650	750	12 339	–	18 947	3 160	2 650	759	10 849	–	17 418
5	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que TLAC	3 208	2 650	750	12 339	–	18 947	3 160	2 650	759	10 849	–	17 418
6	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	–	–	–	2 650	–	2 650	–	–	–	2 582	–	2 582
7	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	–	–	–	7 367	–	7 367	–	–	–	6 227	–	6 227
8	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	–	–	750	319	–	1 069	–	–	750	311	–	1 061
9	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, mais hors titres perpétuels	–	–	–	2 003	–	2 003	–	–	9	1 729	–	1 738
10	Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	3 208	2 650	–	–	–	5 858	3 160	2 650	–	–	–	5 810

(1) Ce tableau fournit aux créanciers de l'entité légale Banque Nationale du Canada leur rang dans la structure de ses passifs.

(2) Les instruments de recapitalisation interne sont subordonnés aux autres passifs. En vertu des règlements sur la recapitalisation interne, les instruments de recapitalisation internes qui auraient normalement le même rang que les autres passifs en cas de liquidation sont assujettis à la conversion en actions ordinaires, alors que les autres passifs ne le sont pas.

(3) Le BSIF n'exige pas de compléter cette colonne à ce moment-ci.

LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier

(en millions de dollars canadiens)

	2022			2021			
	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Actifs comptables par rapport à la mesure de l'exposition du ratio de levier							
1	387 051	369 785	366 888	355 795	354 040	350 742	343 637
2	35	33	9	(2)	22	20	14
3	(78)	(78)	(78)	(114)	(65)	(65)	(65)
4	-	-	-	-	-	-	-
5	(402)	(1 559)	3 217	2 252	3 420	5	3 859
6	4 296	3 969	6 416	3 936	4 752	5 157	3 754
7	31 328	30 463	30 971	30 477	30 357	29 568	27 716
8	(38 870)	(30 636)	(39 648)	(41 184)	(47 596)	(45 689)	(44 902)
9	383 360	371 977	367 775	351 160	344 930	339 738	334 013

(1) Les exigences du BSIF d'octobre 2018 en matière de divulgation au titre du ratio de levier permettent maintenant l'exclusion des expositions titrisées qui répondent aux exigences opérationnelles en matière de transfert des risques.

(2) Ajustements relatifs aux différences entre la compensation comptable et réglementaire.

LR2 – Ratio de levier - modèle de déclaration commun

(en millions de dollars canadiens)

		2022			2021			
		T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Divulgaration commune du ratio de levier								
Exposition au bilan								
1	Postes au bilan (à l'exclusion des dérivés, des OFT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais compte tenu des suretés)	324 351	312 588	303 578	298 494	289 192	285 293	281 196
2	Majoration pour suretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable	-	-	-	-	-	-	-
3	(Dédutions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés)	(3 400)	(4 390)	(3 422)	(4 620)	(3 696)	(3 946)	(3 088)
4	(Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1 aux termes de Bâle III)	(3 594)	(3 609)	(3 497)	(3 379)	(3 143)	(2 978)	(2 721)
5	Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des OFT) (somme des lignes 1 à 4)	317 357	304 589	296 659	290 495	282 353	278 369	275 387
Expositions sur les instruments financiers dérivés								
6	Coût de remplacement lié aux opérations sur dérivés (moins la marge pour variation admissible en espèces et/ou compensation bilatérale)	3 521	9 375	5 867	6 437	5 898	3 998	4 811
7	Majorations pour exposition potentielle future (EPF) liée à toutes les opérations sur dérivés	9 637	11 790	12 666	12 282	12 767	11 278	11 913
8	(Volet exonéré d'une contrepartie centrale (CCP) sur les expositions compensées de client)	-	-	-	-	-	-	-
9	Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	398	50	18	17	12	12	13
10	(Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits)	-	-	-	-	-	-	-
11	Total – Expositions sur les instruments financiers dérivés (somme des lignes 6 à 10)	13 556	21 215	18 551	18 736	18 677	15 288	16 737
Expositions sur les opérations de financement par titres								
12	Actifs bruts liés aux OFT constatés à des fins comptables (sans comptabilisation de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente	16 823	11 741	15 178	7 516	8 791	11 356	10 419
13	(Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts d'OFT)	(2 320)	(1 423)	(1 918)	(1 945)	(600)	(752)	(1 272)
14	Exposition au risque de contrepartie (RC) pour OFT	6 616	5 392	8 334	5 881	5 352	5 909	5 026
15	Exposition sur opérations à titre de mandataire	-	-	-	-	-	-	-
16	Total – Expositions sur opérations de financement par titres (somme des lignes 12 à 15)	21 119	15 710	21 594	11 452	13 543	16 513	14 173
Autres expositions hors bilan								
17	Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	97 530	95 471	95 272	93 926	92 825	90 948	87 397
18	(Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit)	(66 202)	(65 008)	(64 301)	(63 449)	(62 468)	(61 380)	(59 681)
19	Postes hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	31 328	30 463	30 971	30 477	30 357	29 568	27 716
Fonds propres et expositions totales								
20	Fonds propres de catégorie 1	16 918	16 481	16 164	15 622	15 221	15 042	14 512
20a	Fonds propres de catégorie 1 sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	16 869	16 438	16 116	15 514	15 092	14 898	14 341
21	Total - Expositions (somme des lignes 5, 11, 16 et 19)	383 360	371 977	367 775	351 160	344 930	339 738	334 013
Ratio de levier								
22	Ratio de levier - Selon Bâle III	4,4%	4,4%	4,4%	4,4%	4,4%	4,4%	4,3%
22a	Ratio de levier - Selon Bâle III sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	4,4%	4,4%	4,4%	4,4%	4,4%	4,4%	4,3%

RC1 – Qualité du crédit des actifs ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants donnent une vision exhaustive de la qualité du crédit des actifs (au bilan et hors bilan) de la banque.

		T3 2022							T2 2022						
		a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g
		Valeurs comptables brutes ⁽²⁾ des		Provisions pour pertes de crédit ⁽⁴⁾	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard		Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée	Valeurs nettes (a+b-c)	Valeurs comptables brutes ⁽²⁾ des		Provisions pour pertes de crédit ⁽⁴⁾	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard		Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée	Valeurs nettes (a+b-c)
		Expositions en défaut ⁽³⁾	Expositions non défaillantes		Allouée dans la catégorie réglementaire Spécifique	Allouée dans la catégorie réglementaire Générale			Expositions en défaut ⁽³⁾	Expositions non défaillantes		Allouée dans la catégorie réglementaire Spécifique	Allouée dans la catégorie réglementaire Générale		
1	Prêts ⁽⁵⁾	608	208 549	957	46	51	860	208 200	603	195 192	920	39	39	842	194 875
2	Titres de dette	–	30 961	6	–	2	4	30 955	–	31 122	7	–	2	5	31 115
3	Engagements hors bilan ⁽⁶⁾	8	94 567	130	–	6	124	94 445	13	92 538	131	–	5	126	92 420
4	Total	616	334 077	1 093	46	59	988	333 600	616	318 852	1 058	39	46	973	318 410

		T1 2022							T4 2021						
		a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g
		Valeurs comptables brutes ⁽²⁾ des		Provisions pour pertes de crédit ⁽⁴⁾	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard		Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée	Valeurs nettes (a+b-c)	Valeurs comptables brutes ⁽²⁾ des		Provisions pour pertes de crédit ⁽⁴⁾	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard		Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée	Valeurs nettes (a+b-c)
		Expositions en défaut ⁽³⁾	Expositions non défaillantes		Allouée dans la catégorie réglementaire Spécifique	Allouée dans la catégorie réglementaire Générale			Expositions en défaut ⁽³⁾	Expositions non défaillantes		Allouée dans la catégorie réglementaire Spécifique	Allouée dans la catégorie réglementaire Générale		
1	Prêts ⁽⁵⁾	596	197 853	935	30	22	883	197 514	653	188 199	1 003	25	10	968	187 849
2	Titres de dette	–	27 061	6	–	2	4	27 055	–	28 868	4	–	1	3	28 864
3	Engagements hors bilan ⁽⁶⁾	12	92 247	145	–	6	139	92 114	12	91 049	162	–	6	156	90 899
4	Total	608	317 161	1 086	30	30	1 026	316 683	665	308 116	1 169	25	17	1 127	307 612

(1) Excluant les filiales liées aux activités d'assurance et les expositions de titrisation.

(2) Valeurs comptables brutes des éléments au bilan et hors bilan qui sont soumis au cadre du risque de crédit de Bâle (avant la prise en compte des FCEC et des techniques ARC).

(3) La définition de défaut provient de la ligne directrice "Normes des fonds propres".

(4) Représente les provisions pour pertes de crédit selon l'IFRS 9.

(5) Incluant les dépôts auprès d'institutions financières.

(6) Par souci d'exhaustivité, les engagements révocables sont inclus.

RC2 – Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant identifie les variations des stocks d'expositions en défaut de la banque, les flux entre les catégories d'expositions non défaillantes et en défaut et les réductions des stocks d'expositions en défaut imputables aux passages en perte.

		T3 2022	T2 2022	T1 2022	T4 2021	T3 2021
		a	a	a	a	a
1	Prêts ⁽¹⁾ et titres de dette en défaut à la fin de la période précédente	603	596	653	684	713
2	Défauts sur prêts et titres de dette survenus au cours de la dernière période	172	136	132	106	139
3	Transférés à titre de prêts performants au cours de la période	(31)	(21)	(23)	(19)	(23)
4	Radiations	(30)	(42)	(94)	(38)	(39)
5	Autres variations ⁽²⁾	(106)	(66)	(72)	(80)	(106)
6	Prêts ⁽¹⁾ et titres de dette en défaut à la fin de la période considérée	608	603	596	653	684

(1) Incluant les dépôts auprès d'institutions financières.

(2) Incluant les remboursements nets et les mouvements de change.

RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants indiquent dans quelle mesure la banque a recours aux techniques ARC.

		T3 2022					T2 2022				
		a	b1	b	d	f	a	b1	b	d	f
		Expositions non garanties - valeur comptable ⁽¹⁾	Expositions assujetties aux techniques d'atténuation au risque de crédit ⁽¹⁾	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions non garanties - valeur comptable ⁽¹⁾	Expositions assujetties aux techniques d'atténuation au risque de crédit ⁽¹⁾	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
1	Prêts ⁽²⁾	127 253	81 860	74 243	7 398	–	116 196	79 562	72 134	7 082	–
2	Titres de dette	30 961	–	–	–	–	31 122	–	–	–	–
3	Total	158 214	81 860	74 243	7 398	–	147 318	79 562	72 134	7 082	–
4	Dont en défaut	472	96	69	25	–	436	125	93	30	–

		T1 2022					T4 2021				
		a	b1	b	d	f	a	b1	b	d	f
		Expositions non garanties - valeur comptable ⁽¹⁾	Expositions assujetties aux techniques d'atténuation au risque de crédit ⁽¹⁾	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions non garanties - valeur comptable ⁽¹⁾	Expositions assujetties aux techniques d'atténuation au risque de crédit ⁽¹⁾	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
1	Prêts ⁽²⁾	121 524	76 895	69 858	6 801	–	111 619	77 205	69 360	7 500	–
2	Titres de dette	27 061	–	–	–	–	28 868	–	–	–	–
3	Total	148 585	76 895	69 858	6 801	–	140 487	77 205	69 360	7 500	–
4	Dont en défaut	425	152	102	46	–	525	157	112	42	–

(1) Les montants comptables des expositions au bilan sont nets des trois phases des provisions pour pertes de crédit.

(2) Incluant les dépôts auprès d'institutions financières.

Exposition brute au risque de crédit (portefeuilles autres que particuliers par industrie)

(en millions de dollars canadiens)

	2022																		
	T3						T2						T1						
	Exposition en cas de défaut (ECD) brute ⁽¹⁾																		
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	
Autres que particuliers																			
Agriculture	7 210	572	6	-	-	7 788	6 981	591	5	-	-	7 577	6 789	546	5	-	-	7 340	
Pétrole & gaz ⁽²⁾	1 186	2 286	62	-	-	3 534	1 473	2 196	89	-	-	3 758	1 792	1 973	83	-	-	3 848	
Mines	916	1 391	210	-	263	2 780	591	1 584	211	-	249	2 635	394	1 507	192	-	191	2 284	
Services publics ⁽²⁾	9 392	6 568	1 821	-	1	17 782	8 800	6 083	1 786	-	-	16 669	8 366	5 658	1 513	-	-	15 537	
<i>Services publics excluant pipelines</i>	<i>7 079</i>	<i>3 671</i>	<i>1 613</i>	<i>-</i>	<i>1</i>	<i>12 364</i>	<i>6 654</i>	<i>3 562</i>	<i>1 610</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>11 826</i>	<i>6 211</i>	<i>4 144</i>	<i>1 361</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>11 716</i>	
<i>Pipelines</i>	<i>2 313</i>	<i>2 897</i>	<i>208</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>5 418</i>	<i>2 146</i>	<i>2 521</i>	<i>176</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>4 843</i>	<i>2 155</i>	<i>1 514</i>	<i>152</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>3 821</i>	
Constructions non immobilières ⁽³⁾	2 113	991	122	-	-	3 226	2 051	927	112	-	-	3 090	1 830	928	113	-	-	2 871	
Fabrication ⁽²⁾	6 807	2 384	348	-	-	9 539	6 042	2 383	310	-	-	8 735	5 685	2 774	259	-	-	8 718	
Commerce de gros	3 008	1 038	54	-	-	4 100	2 905	921	56	-	-	3 882	2 498	1 125	56	-	-	3 679	
Commerce de détail	3 212	1 270	57	-	-	4 539	3 230	1 408	56	-	-	4 694	2 949	1 389	50	-	-	4 388	
Transports	2 294	1 321	91	46	1	3 753	2 187	1 143	98	60	1	3 489	2 030	1 264	92	48	-	3 434	
Communications	1 701	1 509	241	-	-	3 451	1 634	1 438	313	-	-	3 385	1 594	2 067	321	-	-	3 982	
Services financiers ⁽²⁾	44 564	4 989	1 693	145 717	1 484	198 447	42 921	4 866	1 582	135 635	4 856	189 860	41 946	4 790	1 535	131 738	2 902	182 911	
Services immobiliers et constructions immobilières ⁽⁴⁾	19 007	4 905	325	-	-	24 237	18 169	4 332	365	-	-	22 866	17 720	4 317	305	-	-	22 342	
Services professionnels	1 986	1 029	261	-	-	3 276	1 895	1 045	283	-	-	3 223	1 729	1 055	296	-	-	3 080	
Éducation et soins de santé	3 222	980	17	6	-	4 225	3 327	1 321	10	7	-	4 665	3 866	1 731	11	9	-	5 617	
Autres services	6 514	2 185	481	49	27	9 256	6 070	2 275	501	47	27	8 920	5 971	2 121	919	51	27	9 089	
Gouvernement	29 551	1 337	3	38 646	302	69 839	24 802	1 402	3	38 466	333	65 006	30 026	1 348	5	38 336	294	70 009	
Autres ⁽²⁾	5 805	15	334	1 494	4	7 652	5 830	19	275	1 369	4	7 497	5 617	89	276	739	13	6 734	
Total – Autres que particuliers⁽⁵⁾	148 488	34 770	6 126	185 958	2 082	377 424	138 908	33 934	6 055	175 584	5 470	359 951	140 802	34 682	6 031	170 921	3 427	355 863	

(1) ECD après la titrisation et excluant le portefeuille de négociation.

(2) La présentation a été modifiée en T3 2022 pour mieux refléter les catégories d'emprunteurs selon leur définition. Les données comparatives ont été réclassées.

(3) Incluant les prêts de génie civil, les prêts à des partenariats public-privé et le financement de projets.

(4) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels de 5 logements ou plus.

(5) Excluant le portefeuille PME - Particuliers.

Exposition brute au risque de crédit (portefeuilles autres que particuliers par industrie) (suite)

(en millions de dollars canadiens)

	2021																		
	T4						T3						T2						
	Exposition en cas de défaut (ECD) brute ⁽¹⁾																		
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	
Autres que particuliers																			
Agriculture	6 584	540	5	-	-	7 129	6 399	515	7	-	-	6 921	6 213	499	6	-	-	6 718	
Pétrole & gaz ⁽²⁾	1 849	1 660	79	-	-	3 588	1 958	1 923	55	-	-	3 936	2 116	1 978	138	-	-	4 232	
Mines	473	1 477	197	-	160	2 307	473	1 326	198	-	141	2 138	589	1 153	198	-	-	1 940	
Services publics ⁽²⁾	8 255	5 093	1 383	-	-	14 731	7 441	5 010	1 391	-	-	13 842	7 341	4 607	1 463	-	-	13 411	
<i>Services publics excluant pipelines</i>	5 952	3 742	1 206	-	-	10 900	5 438	3 482	1 222	-	-	10 142	5 371	3 047	1 302	-	-	9 720	
<i>Pipelines</i>	2 303	1 351	177	-	-	3 831	2 003	1 528	169	-	-	3 700	1 970	1 560	161	-	-	3 691	
Constructions non immobilières ⁽³⁾	1 775	1 034	113	-	-	2 922	1 654	1 165	104	-	-	2 923	1 452	1 071	107	-	-	2 630	
Fabrication ⁽²⁾	5 466	2 731	335	-	-	8 532	5 408	2 584	324	-	-	8 316	5 278	2 674	326	-	-	8 278	
Commerce de gros	2 506	1 031	56	-	-	3 593	2 847	1 061	51	-	-	3 959	2 524	959	53	-	-	3 536	
Commerce de détail	2 833	1 433	42	-	-	4 308	2 940	1 485	41	-	-	4 466	2 748	1 519	41	-	-	4 308	
Transports	1 848	1 298	82	48	1	3 277	1 871	1 239	80	48	1	3 239	1 669	1 151	83	37	-	2 940	
Communications	1 369	2 212	934	-	-	4 515	1 262	2 074	937	-	-	4 273	1 129	1 999	705	-	-	3 833	
Services financiers ⁽²⁾	36 180	4 929	1 594	121 821	2 251	166 775	39 862	4 562	1 643	123 044	2 233	171 344	37 982	4 487	1 505	120 908	2 101	166 983	
Services immobiliers et constructions immobilières ⁽⁴⁾	16 924	4 347	292	-	-	21 563	17 274	4 561	283	-	-	22 118	15 752	4 592	275	-	-	20 619	
Services professionnels	1 599	1 134	300	-	-	3 033	1 561	1 096	291	-	-	2 948	1 504	1 088	289	-	-	2 881	
Éducation et soins de santé	3 871	1 728	11	3	-	5 613	3 903	1 605	12	6	-	5 526	3 682	1 893	11	19	-	5 605	
Autres services	5 991	2 053	407	1	-	8 452	6 255	1 896	446	28	-	8 625	6 248	1 640	462	13	-	8 363	
Gouvernement	30 461	1 373	5	33 339	291	65 469	31 051	1 416	5	30 954	238	63 664	32 425	1 633	6	32 324	210	66 598	
Autres ⁽²⁾	5 156	53	282	1 552	-	7 043	5 006	174	431	1 881	-	7 492	4 836	-	432	1 632	1	6 901	
Total – Autres que particuliers ⁽⁵⁾	133 140	34 126	6 117	156 764	2 703	332 850	137 165	33 692	6 299	155 961	2 613	335 730	133 488	32 943	6 100	154 933	2 312	329 776	

(1) ECD après la titrisation et excluant le portefeuille de négociation.

(2) La présentation a été modifiée en T3 2022 pour mieux refléter les catégories d'emprunteurs selon leur définition. Les données comparatives ont été reclassées.

(3) Incluant les prêts de génie civil, les prêts à des partenariats public-privé et le financement de projets.

(4) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels de 5 logements ou plus.

(5) Excluant le portefeuille PME - Particuliers.

Exposition nette au risque de crédit en cas de défaillance à l'international (portefeuilles autres que particuliers) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2022									2021			
	T3									T2	T1	T4	T3
	Type d'actif					Type de client							
Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Entreprises	États souverains	Institutions financières	Total	Total	Total	Total	Total	
Europe ⁽⁴⁾	482	154	734	159	197	748	149	829	1 726	1 802	2 174	3 269	2 320
Royaume-Uni	1 250	99	940	1 215	5	273	43	3 193	3 509	3 860	4 104	4 251	4 756
Amérique latine	150	68	57	36	–	48	53	210	311	270	294	263	416
Asie	2 125	461	5 448	26	20	1 327	6 525	228	8 080	7 923	10 112	8 414	8 032
Autre	55	2	140	191	3	304	–	87	391	456	387	363	400
Total ⁽⁵⁾	4 062	784	7 319	1 627	225	2 700	6 770	4 547	14 017	14 311	17 071	16 560	15 924

(1) Le montant d'exposition représente le montant net de l'exposition attendue en cas de défaut du débiteur. Le montant ne tient pas compte de toutes provisions spécifiques pour pertes de crédit ou de radiations partielles. Pour les transactions assimilées à des accords de prise en pension et les instruments financiers dérivés, le montant de l'exposition présentée est calculée selon les approches réglementaires permises. De plus, les tableaux excluent les titres de participation.

(2) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées.

(3) Correspondent aux lettres de garantie, de crédit documentaire qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.

(4) Excluant le Royaume-Uni.

(5) Dans le cas des montants utilisés, des engagements inutilisés et des autres éléments hors bilan, les sûretés financières admissibles sont considérées dans les modèles de pertes en cas de défaut (PCD) de la Banque.

RC4 – Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants illustrent l'effet de l'ARC sur le calcul des exigences de fonds propres selon l'approche standard. La densité des APR donne une mesure synthétique du niveau de risque de chaque portefeuille.

		T3 2022						T2 2022					
		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC				Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC			
Classes d'actifs		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montant hors bilan	APR	Densité des APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montant hors bilan	APR	Densité des APR
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	2 309	800	2 309	-	1 212	52%	2 320	828	2 320	-	1 216	52%
2	Organismes publics hors administration centrale	-	-	-	-	-	0%	-	-	-	-	-	0%
3	Banques multilatérales de développement	360	-	360	-	-	0%	342	-	342	-	-	0%
4	Institutions financières	1 018	4 826	1 018	292	694	53%	1 081	4 771	1 081	244	820	62%
5	Entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	0%	-	-	-	-	-	0%
6	Entreprises	8 588	1 007	8 588	258	4 900	55%	8 540	733	8 540	213	4 776	55%
7	Portefeuilles de détail réglementaires	4 595	255	4 595	99	3 142	67%	4 403	273	4 403	101	2 974	66%
8	Garantis par des biens immobiliers résidentiels	8 149	136	8 149	55	2 868	35%	7 779	181	7 779	56	2 705	35%
9	Garantis par des biens immobiliers commerciaux	356	-	356	-	356	100%	311	-	311	-	311	100%
10	Actions	-	-	-	-	-	0%	-	-	-	-	-	0%
11	Prêts en souffrance	134	-	134	-	162	121%	95	-	95	-	87	92%
12	Catégories plus risquées	-	-	-	-	-	0%	-	-	-	-	-	0%
13	Autres actifs ⁽²⁾	5 008	-	5 008	-	3 614	72%	4 884	-	4 884	-	3 464	71%
14	Total	30 517	7 024	30 517	704	16 948	54%	29 755	6 786	29 755	614	16 353	54%

		T1 2022						T4 2021					
		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC				Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC			
Classes d'actifs		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montant hors bilan	APR	Densité des APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montant hors bilan	APR	Densité des APR
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	2 408	817	2 408	-	1 322	55%	2 483	835	2 483	-	1 806	73%
2	Organismes publics hors administration centrale	-	-	-	-	-	0%	-	-	-	-	-	0%
3	Banques multilatérales de développement	366	-	366	-	-	0%	260	-	260	-	-	0%
4	Institutions financières	1 078	4 769	1 078	243	788	60%	888	4 782	888	257	675	59%
5	Entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	0%	-	-	-	-	-	0%
6	Entreprises	8 577	639	8 577	141	4 967	57%	7 678	601	7 678	154	4 335	55%
7	Portefeuilles de détail réglementaires	5 677	272	5 677	91	3 667	64%	5 214	244	5 214	74	3 280	62%
8	Garantis par des biens immobiliers résidentiels	7 164	165	7 164	52	2 631	36%	6 817	157	6 817	50	2 440	36%
9	Garantis par des biens immobiliers commerciaux	231	-	231	-	231	100%	207	-	207	-	207	100%
10	Actions	-	-	-	-	-	0%	-	-	-	-	-	0%
11	Prêts en souffrance	66	-	66	-	54	82%	52	2	52	-	43	83%
12	Catégories plus risquées	42	-	42	-	63	150%	4	-	4	-	6	150%
13	Autres actifs ⁽²⁾	4 974	-	4 974	-	3 561	72%	4 808	-	4 808	-	3 192	66%
14	Total	30 583	6 662	30 583	527	17 284	56%	28 411	6 621	28 411	535	15 984	55%

(1) Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de contrepartie.

(2) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

RC5 – Approche standard – Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent la répartition des expositions au risque de crédit selon l'approche standard par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques (correspondant au niveau de risque attribué à l'exposition dans l'approche standard).

		T3 2022										T2 2022									
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j
Pondération des risques											Total des expositions au risque de crédit ⁽²⁾										Total des expositions au risque de crédit ⁽²⁾
Classes d'actifs		0%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Autres		0%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Autres	
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	1 097	-	-	-	-	-	1 212	-	-	2 309	1 104	-	-	-	-	-	1 216	-	-	2 320
2	Organismes publics hors administration centrale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Banques multilatérales de développement	360	-	-	-	-	-	-	-	-	360	342	-	-	-	-	-	-	-	-	342
4	Institutions financières	155	-	567	-	15	-	573	-	-	1 310	145	-	442	-	13	-	725	-	-	1 325
5	Entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Entreprises	3 944	-	-	-	-	-	4 902	-	-	8 846	3 977	-	-	-	-	-	4 776	-	-	8 753
7	Portefeuilles de détail réglementaires	506	-	-	-	-	4 188	-	-	-	4 694	539	-	-	-	3 965	-	-	-	-	4 504
8	Garanties par des biens immobiliers résidentiels	1 086	-	-	6 166	33	901	18	-	-	8 204	975	-	-	6 087	36	719	18	-	-	7 835
9	Garanties par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-	356	-	-	356	-	-	-	-	-	-	311	-	-	311
10	Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Prêts en souffrance	10	-	-	-	-	-	48	76	-	134	11	-	-	-	-	-	77	7	-	95
12	Catégories plus risquées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Autres actifs ⁽³⁾	1 394	-	-	-	-	-	3 614	-	-	5 008	1 238	-	228	-	-	-	3 418	-	-	4 884
14	Total	8 552	-	567	6 166	48	5 089	10 723	76	-	31 221	8 331	-	670	6 087	49	4 684	10 541	7	-	30 369

		T1 2022										T4 2021									
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j
Pondération des risques											Total des expositions au risque de crédit ⁽²⁾										Total des expositions au risque de crédit ⁽²⁾
Classes d'actifs		0%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Autres		0%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Autres	
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	1 087	-	-	-	-	-	1 321	-	-	2 408	677	-	-	-	-	-	1 806	-	-	2 483
2	Organismes publics hors administration centrale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Banques multilatérales de développement	366	-	-	-	-	-	-	-	-	366	260	-	-	-	-	-	-	-	-	260
4	Institutions financières	158	-	459	-	13	-	691	-	-	1 321	133	-	414	-	11	-	587	-	-	1 145
5	Entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Entreprises	3 751	-	-	-	-	-	4 967	-	-	8 718	3 497	-	-	-	-	-	4 335	-	-	7 832
7	Portefeuilles de détail réglementaires	879	-	-	-	-	4 889	-	-	-	5 768	915	-	-	-	4 373	-	-	-	-	5 288
8	Garanties par des biens immobiliers résidentiels	630	-	-	5 760	30	785	11	-	-	7 216	776	-	-	5 309	30	740	12	-	-	6 867
9	Garanties par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-	231	-	-	231	-	-	-	-	-	-	207	-	-	207
10	Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Prêts en souffrance	12	-	-	-	-	-	54	-	-	66	10	-	-	-	-	-	39	3	-	52
12	Catégories plus risquées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	42	-	-	-	-	-	-	-	4	-	4
13	Autres actifs ⁽³⁾	1 199	-	268	-	-	-	3 507	-	-	4 974	1 375	-	302	-	-	-	3 131	-	-	4 808
14	Total	8 082	-	727	5 760	43	5 674	10 782	42	-	31 110	7 643	-	716	5 309	41	5 113	10 117	7	-	28 946

(1) Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de contrepartie. Dans le portefeuille de gros, pour les classes d'actifs souverains et banques, les pondérations de risque sont basées sur des notations de crédit externes émises par des agences de notation indépendantes (Moody's, Standard & Poor's, Fitch ou DBRS) approuvées par notre superviseur, le BSIF.

(2) Après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

(3) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent les principaux paramètres ayant servi au calcul des exigences de fonds propres dans les modèles NI, afin d'améliorer la transparence du calcul de l'actif pondéré en fonction des risques de la banque et la fiabilité des mesures réglementaires.

T3 2022												
Fourchette de PD ⁽¹⁾	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	APR ⁽⁸⁾	Densité des APR ⁽⁹⁾	Perte attendue ⁽¹⁰⁾	Provisions pour pertes de crédit
Prêts hypothécaires résidentiels - assurés	0.00 à < 0.15	856	-	0%	856	0,08%	52 549	6,9%	13	1,5%	1	
	0.15 à < 0.25	298	-	0%	298	0,19%	12 326	7,9%	11	3,2%	-	
	0.25 à < 0.50	390	-	0%	390	0,36%	15 343	6,2%	16	4,0%	-	
	0.50 à < 0.75	286	-	0%	286	0,60%	6 682	5,0%	13	4,6%	-	
	0.75 à < 2.50	475	-	0%	475	1,23%	9 535	3,9%	26	5,7%	-	
	2.50 à < 10.00	90	-	0%	90	4,43%	2 006	3,1%	9	9,9%	-	
	10.00 à < 100.00	29	-	0%	29	30,42%	673	2,8%	5	16,4%	-	
	100.00 (défaut)	14	-	0%	14	100,00%	240	2,8%	3	20,3%	-	
	Sous-total	2 438	-	0%	2 438	1,52%	99 354	5,9%	96	3,9%	1	4
Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - non-assurés	0.00 à < 0.15	40 809	18 750	36%	47 650	0,07%	243 636	19,6%	1 683	3,5%	6	
	0.15 à < 0.25	7 250	1 323	44%	7 832	0,19%	29 808	20,9%	683	8,7%	3	
	0.25 à < 0.50	7 091	1 287	63%	7 899	0,34%	25 773	21,8%	1 053	13,3%	6	
	0.50 à < 0.75	1 892	178	59%	1 998	0,60%	7 615	22,5%	419	21,0%	3	
	0.75 à < 2.50	3 078	186	71%	3 209	1,14%	11 933	21,2%	954	29,7%	8	
	2.50 à < 10.00	575	31	69%	597	4,49%	3 122	19,4%	372	62,3%	5	
	10.00 à < 100.00	125	1	211%	127	20,77%	797	19,8%	143	113,0%	5	
	100.00 (défaut)	58	2	62%	59	100,00%	445	19,6%	104	176,1%	4	
	Sous-total	60 878	21 758	39%	69 371	0,34%	323 129	20,1%	5 411	7,8%	40	42
Crédit rotatif admissible	0.00 à < 0.15	741	7 103	76%	6 126	0,05%	922 977	79,9%	174	2,8%	3	
	0.15 à < 0.25	221	637	89%	786	0,20%	214 370	85,7%	78	9,9%	1	
	0.25 à < 0.50	304	390	84%	632	0,36%	128 165	81,4%	91	14,4%	2	
	0.50 à < 0.75	216	255	88%	440	0,64%	64 251	75,3%	95	21,5%	2	
	0.75 à < 2.50	513	254	94%	753	1,42%	195 807	83,3%	331	44,0%	9	
	2.50 à < 10.00	325	88	113%	425	4,43%	201 664	85,9%	422	99,5%	16	
	10.00 à < 100.00	53	10	79%	61	19,02%	30 300	86,8%	137	225,5%	10	
	100.00 (défaut)	14	-	45%	14	100,00%	3 529	72,6%	17	121,9%	9	
	Sous-total	2 387	8 737	78%	9 237	0,70%	1 761 063	80,9%	1 345	14,6%	52	205
Particuliers - autres	0.00 à < 0.15	2 022	2 522	64%	3 624	0,06%	129 787	51,7%	339	9,4%	1	
	0.15 à < 0.25	1 037	396	62%	1 282	0,20%	55 355	53,5%	302	23,6%	1	
	0.25 à < 0.50	1 600	368	63%	1 834	0,37%	77 880	52,5%	605	33,0%	4	
	0.50 à < 0.75	1 315	324	82%	1 580	0,64%	59 278	55,8%	769	48,7%	6	
	0.75 à < 2.50	5 573	214	77%	5 738	1,36%	190 170	38,2%	2 611	45,5%	31	
	2.50 à < 10.00	1 044	85	74%	1 107	4,06%	56 690	50,5%	848	76,6%	23	
	10.00 à < 100.00	284	13	52%	291	22,97%	11 213	52,9%	349	120,0%	34	
	100.00 (défaut)	90	4	29%	91	100,00%	7 238	51,8%	53	58,0%	53	
	Sous-total	12 965	3 926	66%	15 547	1,95%	587 611	47,3%	5 876	37,8%	153	168

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre de comptes de détail.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Actif pondéré en fonction des risques incluant le facteur scalaire réglementaire de 1,06.

(9) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(10) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 375 à 379 du cadre de Bâle.

RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T3 2022												
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
Fourchette de PD ⁽¹⁾	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	APR ⁽⁸⁾	Densité des APR ⁽⁹⁾	Perte attendue ⁽¹⁰⁾	Provisions pour pertes de crédit
Entreprises	0.00 à < 0.15	2 960	8 744	84%	9 127	0,09%	796	44,7%	2,42	2 343	25,7%	4
	0.15 à < 0.25	15 446	16 956	90%	27 936	0,20%	3 335	37,3%	2,42	8 656	31,0%	20
	0.25 à < 0.50	11 589	7 193	91%	17 212	0,36%	2 491	36,6%	2,55	7 174	41,7%	23
	0.50 à < 0.75	13 347	4 971	91%	17 191	0,56%	2 646	35,1%	2,26	7 902	46,0%	33
	0.75 à < 2.50	22 764	6 937	89%	27 453	1,13%	6 302	34,9%	2,17	16 942	61,7%	108
	2.50 à < 10.00	3 345	721	72%	3 943	4,42%	872	34,6%	1,53	3 645	92,4%	60
	10.00 à < 100.00	129	17	89%	140	16,60%	51	42,9%	1,09	257	184,0%	10
	100.00 (défaut)	432	45	94%	462	100,00%	162	40,0%	1,28	281	60,9%	172
	Sous-total	70 012	45 584	89%	103 464	1,15%	16 655	36,8%	2,31	47 200	45,6%	430
États souverains	0.00 à < 0.15	60 260	6 950	98%	66 515	0,01%	617	8,8%	2,08	547	0,8%	1
	0.15 à < 0.25	68	-	0%	68	0,21%	1	14,5%	1,00	7	10,6%	-
	0.25 à < 0.50	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-
	0.50 à < 0.75	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-
	0.75 à < 2.50	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-
	2.50 à < 10.00	-	55	96%	49	8,62%	2	16,6%	1,00	31	64,4%	1
	10.00 à < 100.00	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-
	100.00 (défaut)	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-
	Sous-total	60 328	7 005	98%	66 632	0,02%	620	8,8%	2,08	585	0,9%	2
Institutions financières	0.00 à < 0.15	3 743	785	44%	4 182	0,05%	67	49,5%	1,43	757	18,1%	1
	0.15 à < 0.25	141	17	0%	158	0,18%	25	57,2%	1,67	79	49,8%	-
	0.25 à < 0.50	8	132	85%	140	0,36%	8	26,7%	1,08	47	33,1%	-
	0.50 à < 0.75	20	2	0%	22	0,56%	8	48,9%	1,00	18	81,4%	-
	0.75 à < 2.50	954	6	100%	1 600	1,88%	10	19,1%	1,83	674	42,1%	6
	2.50 à < 10.00	-	-	0%	-	3,19%	2	29,9%	1,00	-	70,5%	-
	10.00 à < 100.00	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-
	100.00 (défaut)	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-
	Sous-total	4 866	942	49%	6 102	0,54%	120	41,2%	1,53	1 575	25,8%	7
Total (tous les portefeuilles)	213 874	87 952	72%	272 791	0,69%	2 788 552	27,7%	2,00	62 088	25,0%	685	988

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Actif pondéré en fonction des risques incluant le facteur scalaire réglementaire de 1,06.

(9) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(10) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 375 à 379 du cadre de Bâle.

RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T2 2022												
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	APR ⁽⁸⁾	Densité des APR ⁽⁹⁾	Perte attendue ⁽¹⁰⁾	Provisions pour pertes de crédit
Fourchette de PD ⁽¹⁾												
Prêts hypothécaires résidentiels - assurés	0.00 à < 0.15	830	-	0%	830	0,07%	55 230	6,2%		10	1,2%	1
	0.15 à < 0.25	242	-	0%	242	0,19%	12 638	7,2%		7	3,0%	-
	0.25 à < 0.50	297	-	0%	297	0,36%	15 775	5,4%		10	3,5%	-
	0.50 à < 0.75	186	-	0%	186	0,60%	6 711	4,3%		8	4,1%	-
	0.75 à < 2.50	318	-	0%	318	1,23%	9 456	3,8%		18	5,5%	-
	2.50 à < 10.00	68	-	0%	68	4,37%	2 067	3,1%		7	9,7%	-
	10.00 à < 100.00	33	-	0%	33	28,33%	712	2,8%		5	16,2%	-
	100.00 (défaut)	17	-	0%	17	100,00%	312	2,8%		2	12,6%	-
	Sous-total	1 991	-	0%	1 991	1,85%	102 901	5,4%		67	3,4%	1
												3
Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - non-assurés	0.00 à < 0.15	34 841	17 694	50%	43 669	0,07%	229 745	18,9%		1 488	3,4%	6
	0.15 à < 0.25	9 124	1 475	67%	10 110	0,19%	35 738	20,2%		860	8,5%	4
	0.25 à < 0.50	9 324	1 508	73%	10 426	0,34%	32 752	21,0%		1 350	12,9%	7
	0.50 à < 0.75	2 388	238	71%	2 557	0,60%	8 775	21,4%		512	20,0%	3
	0.75 à < 2.50	2 840	203	73%	2 988	1,09%	10 314	20,9%		859	28,7%	7
	2.50 à < 10.00	375	22	72%	390	4,45%	2 165	19,3%		239	61,4%	3
	10.00 à < 100.00	98	2	85%	100	25,70%	660	19,8%		113	112,7%	5
	100.00 (défaut)	53	2	103%	55	100,00%	468	18,9%		89	162,2%	5
	Sous-total	59 043	21 144	53%	70 295	0,33%	320 617	19,6%		5 510	7,8%	40
												45
Crédit rotatif admissible	0.00 à < 0.15	750	6 980	76%	6 027	0,05%	920 866	79,6%		168	2,8%	2
	0.15 à < 0.25	210	587	89%	730	0,20%	207 255	85,7%		72	9,9%	1
	0.25 à < 0.50	289	365	84%	596	0,36%	125 172	81,2%		86	14,4%	2
	0.50 à < 0.75	205	237	87%	412	0,64%	61 210	74,9%		88	21,5%	2
	0.75 à < 2.50	485	238	94%	709	1,42%	192 097	83,1%		312	44,1%	9
	2.50 à < 10.00	313	103	112%	428	4,36%	201 863	86,2%		423	98,7%	16
	10.00 à < 100.00	50	10	78%	57	19,32%	29 407	86,3%		129	225,2%	10
	100.00 (défaut)	12	-	24%	12	100,00%	3 482	70,8%		9	74,6%	8
	Sous-total	2 314	8 520	78%	8 971	0,68%	1 741 352	80,6%		1 287	14,4%	50
												199
Particuliers - autres	0.00 à < 0.15	2 080	2 493	63%	3 657	0,06%	129 082	51,2%		336	9,2%	1
	0.15 à < 0.25	1 012	387	61%	1 248	0,20%	55 550	53,0%		291	23,3%	1
	0.25 à < 0.50	1 500	362	62%	1 724	0,37%	77 153	53,1%		575	33,3%	3
	0.50 à < 0.75	1 273	292	81%	1 511	0,64%	58 478	55,6%		733	48,5%	5
	0.75 à < 2.50	5 102	209	76%	5 260	1,30%	185 605	36,8%		2 281	43,4%	26
	2.50 à < 10.00	1 026	76	75%	1 082	4,04%	56 732	50,2%		824	76,2%	22
	10.00 à < 100.00	243	11	50%	249	22,91%	10 769	52,8%		302	121,2%	29
	100.00 (défaut)	90	9	41%	93	100,00%	7 161	50,6%		66	70,4%	53
	Sous-total	12 326	3 839	65%	14 824	1,91%	580 530	46,9%		5 408	36,5%	140
												160

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre de comptes de détail.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Actif pondéré en fonction des risques incluant le facteur scalaire réglementaire de 1,06.

(9) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(10) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 375 à 379 du cadre de Bâle.

RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T2 2022												
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
Fourchette de PD ⁽¹⁾	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	APR ⁽⁸⁾	Densité des APR ⁽⁹⁾	Perte attendue ⁽¹⁰⁾	Provisions pour pertes de crédit
Entreprises												
0.00 à < 0.15	3 497	8 906	85%	9 628	0,09%	850	45,6%	2,32	2 497	25,9%	4	
0.15 à < 0.25	14 687	16 202	90%	26 800	0,20%	3 101	37,9%	2,29	8 508	31,7%	20	
0.25 à < 0.50	11 673	6 953	90%	16 937	0,36%	2 460	35,7%	2,51	6 698	39,5%	22	
0.50 à < 0.75	12 739	4 859	90%	16 453	0,56%	2 607	35,4%	2,17	7 678	46,7%	32	
0.75 à < 2.50	21 189	6 258	87%	25 296	1,13%	6 500	33,7%	2,11	15 001	59,3%	96	
2.50 à < 10.00	3 399	783	75%	4 047	4,39%	918	34,6%	1,47	3 722	92,0%	62	
10.00 à < 100.00	141	49	58%	183	18,00%	56	39,3%	1,09	312	170,0%	13	
100.00 (défaut)	387	21	82%	404	100,00%	169	37,1%	1,40	344	85,3%	185	
Sous-total	67 712	44 031	88%	99 748	1,12%	16 661	36,6%	2,23	44 760	44,9%	434	557
États souverains												
0.00 à < 0.15	51 212	7 685	98%	58 117	0,01%	627	8,4%	2,28	538	0,9%	1	
0.15 à < 0.25	58	-	0%	58	0,21%	1	14,5%	1,00	6	10,6%	-	
0.25 à < 0.50	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-	
0.50 à < 0.75	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-	
0.75 à < 2.50	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-	
2.50 à < 10.00	-	55	96%	49	8,62%	2	16,6%	1,00	31	64,4%	1	
10.00 à < 100.00	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-	
100.00 (défaut)	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-	
Sous-total	51 270	7 740	98%	58 224	0,02%	630	8,4%	2,28	575	1,0%	2	2
Institutions financières												
0.00 à < 0.15	5 639	415	6%	6 113	0,05%	70	47,7%	1,30	1 008	16,5%	2	
0.15 à < 0.25	283	17	0%	299	0,20%	28	46,7%	1,37	117	39,1%	-	
0.25 à < 0.50	23	132	85%	155	0,36%	7	28,2%	1,19	55	35,5%	-	
0.50 à < 0.75	16	2	0%	17	0,56%	8	47,4%	1,00	14	78,7%	-	
0.75 à < 2.50	637	6	100%	1 285	1,84%	8	11,5%	2,23	370	28,8%	3	
2.50 à < 10.00	-	-	0%	-	3,20%	2	29,9%	1,00	-	70,6%	-	
10.00 à < 100.00	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-	
100.00 (défaut)	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-	
Sous-total	6 598	572	25%	7 869	0,36%	123	41,3%	1,45	1 564	19,9%	5	7
Total (tous les portefeuilles)	201 254	85 846	76%	261 922	0,68%	2 762 814	27,8%	2,00	59 171	25,1%	672	973

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Actif pondéré en fonction des risques incluant le facteur scalaire réglementaire de 1,06.

(9) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(10) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 375 à 379 du cadre de Bâle.

RC8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) – Risque de crédit

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente un état des flux des actifs pondérés en fonction des risques expliquant les variations des APR.

		T3 2022			T2 2022		
		a			a		
		Risque autre que le risque de crédit de contrepartie	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI)	Risque de crédit de contrepartie ⁽¹⁾	Risque autre que le risque de crédit de contrepartie	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI)	Risque de crédit de contrepartie ⁽¹⁾
1	APR au début	79 537	60 489	9 341	79 504	59 639	9 385
2	Taille du portefeuille ⁽²⁾	3 450	2 663	(950)	1 561	1 356	219
3	Qualité du portefeuille ⁽³⁾	226	226	(285)	(857)	(830)	(540)
4	Mises à jour des modèles ⁽⁴⁾	(74)	(74)	87	(708)	233	42
5	Méthode et politique ⁽⁵⁾	-	-	-	-	-	-
6	Acquisitions et cessions	-	-	-	-	-	-
7	Mouvements de devises	(90)	(44)	(13)	37	91	235
8	Autres ⁽⁶⁾	-	-	-	-	-	-
9	APR à la fin	83 049	63 260	8 180	79 537	60 489	9 341

		T1 2022			T4 2021		
		a			a		
		Risque autre que le risque de crédit de contrepartie	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI)	Risque de crédit de contrepartie ⁽¹⁾	Risque autre que le risque de crédit de contrepartie	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI)	Risque de crédit de contrepartie ⁽¹⁾
1	APR au début	77 755	58 831	9 458	76 414	58 417	9 500
2	Taille du portefeuille ⁽²⁾	1 174	541	(172)	2 073	1 054	(129)
3	Qualité du portefeuille ⁽³⁾	(16)	(16)	(6)	(552)	(552)	122
4	Mises à jour des modèles ⁽⁴⁾	29	29	-	(7)	(7)	-
5	Méthode et politique ⁽⁵⁾	-	-	-	-	-	-
6	Acquisitions et cessions	-	-	-	-	-	-
7	Mouvements de devises	562	254	105	(173)	(81)	(35)
8	Autres ⁽⁶⁾	-	-	-	-	-	-
9	APR à la fin	79 504	59 639	9 385	77 755	58 831	9 458

(1) Le RCC comprend les dérivés, les OFT, les transactions réglées par des contreparties centrales et les actifs pondérés en fonction des risques calculés selon l'ajustement d'évaluation de crédit.

(2) La rubrique « Taille du portefeuille » comprend les changements internes relatifs à la taille et à la composition du portefeuille (y compris les nouveaux prêts et les prêts venant à échéance). Les fluctuations de l'actif pondéré en fonction des risques attribuables à la taille du portefeuille comprennent l'augmentation ou la diminution des expositions, évaluée pour chaque exposition en cas de défaut, en supposant un profil de risque stable.

(3) La rubrique « Qualité du portefeuille » représente la meilleure estimation de la Banque des changements dans la qualité du portefeuille liés à l'expérience, tels que le comportement des clients sous-jacents ou les données démographiques, y compris les changements découlant de la calibration ou du réaligement des modèles ainsi que la prise en compte de facteurs d'atténuation de risque.

(4) La rubrique « Mises à jour des modèles » inclut la mise en oeuvre des modèles, les changements à l'étendue des modèles ou tout autre changement visant à régler les dysfonctionnements liés aux modèles.

(5) La rubrique « Méthode et politique » présente les changements de méthode de calcul découlant de changements dans les politiques réglementaires, tels qu'une nouvelle réglementation.

(6) La rubrique « Autres » regroupe les changements qui ne peuvent être attribués à aucune autre catégorie.

Exposition au risque de crédit selon l'approche des notations internes avancée - Backtesting ⁽¹⁾

(millions de dollars canadiens)

	2022												
	T3						T2						
	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	PCD moyenne estimée (%) ⁽²⁾	PCD observée (%) ⁽³⁾	ECD estimée (%) ⁽⁴⁾	ECD observée (%) ⁽⁴⁾	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	PCD moyenne estimée (%) ⁽²⁾	PCD observée (%) ⁽³⁾	ECD estimée (%) ⁽⁴⁾	ECD observée (%) ⁽⁴⁾	
Particuliers ⁽⁵⁾													
Hypothèques résidentielles assurées ⁽⁶⁾	0,64%	0,21%	2,64%	s.o.	s.o.	s.o.	0,72%	0,21%	2,64%	s.o.	s.o.	s.o.	
Hypothèques résidentielles non assurées incluant les marges de crédit hypothécaires ⁽⁷⁾	0,27%	0,13%	20,67%	4,29%	89,23%	88,15%	0,28%	0,12%	21,48%	3,85%	91,03%	86,69%	
Crédit rotatif admissible	0,96%	0,75%	87,97%	78,63%	106,58%	100,57%	1,01%	0,73%	87,38%	78,74%	106,54%	100,60%	
Particuliers - autres	1,49%	0,73%	41,40%	30,54%	82,20%	76,35%	1,53%	0,71%	41,29%	30,83%	79,82%	72,11%	
Autres que particuliers ⁽⁸⁾													
Entreprises	1,00%	0,19%	31,26%	19,23%	96,31%	79,06%	1,06%	0,20%	30,94%	19,45%	94,60%	74,37%	
États souverains ⁽⁹⁾	0,07%	0,00%	11,80%	s.o.	88,30%	s.o.	0,07%	0,00%	11,80%	s.o.	88,30%	s.o.	
Institutions financières ⁽⁹⁾	0,51%	0,00%	39,00%	s.o.	100,00%	s.o.	0,45%	0,00%	39,00%	s.o.	100,00%	s.o.	

	2022						2021					
	T1			T4			T1			T4		
	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	PCD moyenne estimée (%) ⁽²⁾	PCD observée (%) ⁽³⁾	ECD estimée (%) ⁽⁴⁾	ECD observée (%) ⁽⁴⁾	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	PCD moyenne estimée (%) ⁽²⁾	PCD observée (%) ⁽³⁾	ECD estimée (%) ⁽⁴⁾	ECD observée (%) ⁽⁴⁾
Particuliers ⁽⁵⁾												
Hypothèques résidentielles assurées ⁽⁶⁾	0,78%	0,18%	2,64%	s.o.	s.o.	s.o.	1,01%	0,18%	2,64%	s.o.	s.o.	s.o.
Hypothèques résidentielles non assurées incluant les marges de crédit hypothécaires ⁽⁷⁾	0,31%	0,11%	21,53%	5,44%	91,33%	85,96%	0,38%	0,11%	21,11%	4,26%	90,17%	84,67%
Crédit rotatif admissible	1,07%	0,73%	86,63%	77,97%	106,59%	100,56%	1,07%	0,73%	85,54%	76,13%	106,70%	100,65%
Particuliers - autres	1,60%	0,70%	42,34%	28,70%	78,76%	69,80%	1,64%	0,76%	43,33%	29,99%	79,42%	69,73%
Autres que particuliers ⁽⁸⁾												
Entreprises	1,04%	0,24%	28,49%	15,89%	93,08%	67,48%	1,06%	0,32%	29,79%	14,62%	88,71%	74,24%
États souverains ⁽⁹⁾	0,06%	0,00%	11,80%	s.o.	88,30%	s.o.	0,07%	0,00%	11,80%	s.o.	88,30%	s.o.
Institutions financières ⁽⁹⁾	0,44%	0,00%	39,00%	s.o.	100,00%	s.o.	0,47%	0,00%	39,00%	s.o.	100,00%	s.o.

(1) La PD estimée et le taux de défaut observé sont compatibles avec la présentation du tableau RC9 (présenté annuellement). Les paramètres de PCD et de ECD estimés et observés sont présentés avec un décalage d'un mois. Par exemple, pour T3 2022 les pourcentages estimés sont en date du 30 juin 2021 et les pourcentages observés reflètent l'expérience de pertes au cours des 12 mois suivants.

(2) La PCD estimée reflète les pertes en cas de défaut pour un scénario de contraction économique et est basée sur les comptes en défaut.

(3) La PCD observée inclut les coûts indirects, l'actualisation et est basée sur les comptes en défaut dont le processus de recouvrement est complété.

(4) Les ECD estimés et observés sont calculés pour les prêts rotatifs uniquement et sont basés sur les comptes en défaut.

(5) La PD et le ECD des portefeuilles de prêts aux particuliers sont pondérés par nombre de comptes tandis que la PCD est pondérée par l'exposition des comptes.

(6) La PCD observée des hypothèques résidentielles assurées est sans objet pour refléter l'atténuation du risque de crédit inhérente aux entités souveraines.

(7) Les ECD estimés et observés des hypothèques résidentielles sont calculés uniquement pour les marges de crédit hypothécaires étant donné la nature non rotative des hypothèques résidentielles.

(8) La PD des portefeuilles autres que particuliers est pondérée par nombre de clients tandis que la PCD et le ECD sont pondérés par nombre de facilités.

(9) La PCD observée des institutions financières et des états souverains est sans objet puisqu'aucun processus de recouvrement des facilités en défaut n'a pas été complété au cours de la période d'observation. Le ECD observé est sans objet car aucun défaut n'a été enregistré durant la période d'observation.

RC10 – NI – Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques

(en millions de dollars canadiens)

	T3 2022					T2 2022				
	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficient de pondération des risques	Valeurs des expositions	APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficient de pondération des risques	Valeurs des expositions	APR
Actions sous l'exemption de matérialité	707	118	100%	766	812	772	126	100%	835	885

	T1 2022					T4 2021				
	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficient de pondération des risques	Valeurs des expositions	APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficient de pondération des risques	Valeurs des expositions	APR
Actions sous l'exemption de matérialité	782	125	100%	845	896	825	133	100%	892	945

RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (RCC) par approche ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants donnent une vision complète des méthodes employées pour calculer les exigences réglementaires applicables au risque de contrepartie ainsi que des principaux paramètres utilisés dans chaque méthode.

		T3 2022					T2 2022						
		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE ⁽²⁾	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE ⁽²⁾	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1	AS - RCC (pour les dérivés)	2 480	7 142		1,4	13 471	4 155	4 933	7 649		1,4	17 615	5 010
2	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres - OFT)			-	-	-	-			-	-	-	-
3	Approche simple pour l'ARC (pour les OFT)					-	-					-	-
4	Approche complète pour l'ARC (pour les OFT)					-	-					-	-
5	VaR pour les OFT					13 223	1 557					11 825	1 591
6	Total						5 712						6 601

		T1 2022					T4 2021						
		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE ⁽²⁾	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE ⁽²⁾	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1	AS - RCC (pour les dérivés)	4 163	8 007		1,4	17 038	5 205	4 583	7 980		1,4	17 589	5 495
2	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres - OFT)			-	-	-	-			-	-	-	-
3	Approche simple pour l'ARC (pour les OFT)					-	-					-	-
4	Approche complète pour l'ARC (pour les OFT)					-	-					-	-
5	VaR pour les OFT					15 937	1 646					13 434	1 399
6	Total						6 851						6 894

(1) Exclut l'exposition et les APR pour les CCP éligibles (QCCP) et l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA).

(2) EPAE: Exposition positive attendue effective.

RCC2 – Exigence de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant fournit les montants réglementaires en regard du CVA calculés selon les approches standard et avancée.

		T3 2022		T2 2022		T1 2022		T4 2021		T3 2021	
		a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
		ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA avancée											
1	i) Composante VaR (y compris multiplicateur x 3)		-		-		-		-		-
2	ii) Composante VaR en période de tensions (y compris multiplicateur x 3)		-		-		-		-		-
3	Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA standard	9 105	2 230	10 971	2 304	10 453	2 115	10 582	2 112	11 134	2 046
4	Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA	9 105	2 230	10 971	2 304	10 453	2 115	10 582	2 112	11 134	2 046

RCC3 – Approche standard – Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent une décomposition des expositions au risque de contrepartie selon l'approche standard par portefeuille (type de contrepartie) et par coefficient de pondération des risques (niveau de risque attribué selon l'approche standard).

		T3 2022									T2 2022								
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	a	b	c	d	e	f	g	h	i
Pondération des risques										Exposition totale au risque de crédit									Exposition totale au risque de crédit
Portefeuille réglementaire		0%	10%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres		0%	10%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres	
Emprunteurs souverains		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organismes publics hors administration centrale (OP)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques multilatérales de développement (BMD)		68	-	-	-	-	-	-	-	68	75	-	-	-	-	-	-	-	75
Institutions financières		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises d'investissement		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises		-	-	-	-	-	663	-	-	663	-	-	-	-	-	677	-	-	677
Portefeuilles de détail réglementaires		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs ⁽¹⁾		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total		68	-	-	-	-	663	-	-	731	75	-	-	-	-	677	-	-	752

		T1 2022									T4 2021								
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	a	b	c	d	e	f	g	h	i
Pondération des risques										Exposition totale au risque de crédit									Exposition totale au risque de crédit
Portefeuille réglementaire		0%	10%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres		0%	10%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres	
Emprunteurs souverains		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organismes publics hors administration centrale (OP)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques multilatérales de développement (BMD)		39	-	-	-	-	-	-	-	39	4	-	-	-	-	-	-	-	4
Institutions financières		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises d'investissement		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises		-	-	-	-	-	667	-	-	667	-	-	-	-	-	554	-	-	554
Portefeuilles de détail réglementaires		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs ⁽¹⁾		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total		39	-	-	-	-	667	-	-	706	4	-	-	-	-	554	-	-	558

(1) Excluant les expositions aux CCPs, qui sont reportées dans le tableau RCC8.

RCC4 – NI – Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de PD

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent tous les paramètres pertinents pour le calcul des exigences de fonds propres en regard du risque de contrepartie selon les modèles NI.

T3 2022								
	a	b	c	d	e	f	g	
Fourchette de PD ⁽¹⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne ⁽²⁾	Nombre de débiteurs ⁽³⁾	PCD moyenne ⁽⁴⁾	Échéance moyenne ⁽⁵⁾	Actif pondéré en fonction des risques	Densité de l'actif pondéré en fonction des risques ⁽⁶⁾	
Entreprises	0.00 à < 0.15	3 324	0,06%	556	42,6%	0,92	547	16,5%
	0.15 à < 0.25	3 009	0,19%	513	44,5%	1,16	1 008	33,5%
	0.25 à < 0.50	775	0,36%	269	31,9%	1,40	285	36,8%
	0.50 à < 0.75	971	0,56%	196	38,8%	2,10	374	38,5%
	0.75 à < 2.50	1 914	0,87%	730	39,0%	1,64	1 004	52,5%
	2.50 à < 10.00	150	4,04%	75	51,8%	1,03	211	140,7%
	10.00 à < 100.00	–	20,00%	4	60,8%	1,00	1	250,0%
	100.00 (défaut)	1	100,00%	2	39,1%	1,36	–	0%
	Sous-total	10 144	0,39%	2 345	41,4%	1,28	3 430	33,8%
États souverains	0.00 à < 0.15	9 212	0,03%	119	12,3%	1,06	165	1,8%
	0.15 à < 0.25	106	0,21%	2	13,1%	0,01	7	6,6%
	0.25 à < 0.50	69	0,36%	2	13,4%	0,24	8	11,6%
	0.50 à < 0.75	–	0%	–	0%	–	–	0%
	0.75 à < 2.50	–	0%	–	0%	–	–	0%
	2.50 à < 10.00	–	0%	–	0%	–	–	0%
	10.00 à < 100.00	–	0%	–	0%	–	–	0%
	100.00 (défaut)	–	0%	–	0%	–	–	0%
	Sous-total	9 387	0,04%	123	12,3%	1,04	180	1,9%
Institutions financières	0.00 à < 0.15	5 887	0,06%	69	49,1%	0,89	1 106	18,8%
	0.15 à < 0.25	453	0,18%	41	50,4%	0,44	168	37,1%
	0.25 à < 0.50	53	0,36%	9	49,6%	0,32	27	50,9%
	0.50 à < 0.75	183	0,56%	14	45,0%	0,15	104	56,8%
	0.75 à < 2.50	50	1,06%	22	46,2%	0,11	34	68,0%
	2.50 à < 10.00	–	0%	–	0%	–	–	0%
	10.00 à < 100.00	–	0%	–	0%	–	–	0%
	100.00 (défaut)	–	0%	–	0%	–	–	0%
	Sous-total	6 626	0,09%	155	49,0%	0,83	1 439	21,7%
Total de tous les portefeuilles		26 157	0,19%	2 623	33,0%	1,07	5 049	19,3%

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(3) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(4) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(5) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(6) Total des actifs pondérés en fonction des risques à ECD après prise en compte des techniques ARC.

RCC4 – NI – Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T4 2021									
	a	b	c	d	e	f	g		
Fourchette de PD ⁽¹⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne ⁽²⁾	Nombre de débiteurs ⁽³⁾	PCD moyenne ⁽⁴⁾	Échéance moyenne ⁽⁵⁾	APR	Densité des APR ⁽⁶⁾		
Entreprises									
0.00 à < 0.15	2 285	0,06%	497	47,4%	0,83	428	18,7%		
0.15 à < 0.25	2 887	0,19%	506	46,2%	1,52	1 114	38,6%		
0.25 à < 0.50	1 257	0,36%	246	47,7%	1,41	669	53,2%		
0.50 à < 0.75	2 220	0,56%	192	50,9%	3,43	576	25,9%		
0.75 à < 2.50	4 147	0,91%	710	43,4%	1,23	1 243	30,0%		
2.50 à < 10.00	221	3,58%	71	68,5%	1,16	398	180,1%		
10.00 à < 100.00	4	14,00%	4	61,0%	1,05	11	275,0%		
100.00 (défaut)	1	100,00%	6	40,4%	1,25	1	100,0%		
Sous-total	13 022	0,55%	2 232	46,8%	1,62	4 440	34,1%		
États souverains									
0.00 à < 0.15	9 903	0,03%	126	11,8%	1,15	177	1,8%		
0.15 à < 0.25	69	0,21%	1	13,1%	-	5	7,2%		
0.25 à < 0.50	25	0%	2	24,7%	1,00	5	20,0%		
0.50 à < 0.75	-	0%	-	0%	-	-	0%		
0.75 à < 2.50	-	0%	-	0%	-	-	0%		
2.50 à < 10.00	-	8,62%	1	14,5%	1,00	-	100,0%		
10.00 à < 100.00	-	0%	-	0%	-	-	0%		
100.00 (défaut)	-	0%	-	0%	-	-	0%		
Sous-total	9 997	0,03%	130	11,8%	1,14	187	1,9%		
Institutions financières									
0.00 à < 0.15	7 764	0,06%	68	49,3%	0,71	1 310	16,9%		
0.15 à < 0.25	695	0,17%	34	49,6%	0,52	233	33,5%		
0.25 à < 0.50	77	0,36%	11	50,2%	0,24	36	46,8%		
0.50 à < 0.75	161	0,56%	15	46,3%	0,39	89	55,3%		
0.75 à < 2.50	62	1,03%	22	48,0%	0,20	45	72,6%		
2.50 à < 10.00	-	0%	-	0%	-	-	0%		
10.00 à < 100.00	-	0%	-	0%	-	-	0%		
100.00 (défaut)	-	0%	-	0%	-	-	0%		
Sous-total	8 759	0,09%	150	49,2%	0,68	1 713	19,6%		
Total de tous les portefeuilles	31 778	0,26%	2 512	36,0%	1,17	6 340	20,0%		

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(3) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(4) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(5) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(6) Total des actifs pondérés en fonction des risques à ECD après prise en compte des techniques ARC.

RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie (RCC)

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent une décomposition de tous les types de sûretés constituées ou reçues par la banque afin de couvrir ou réduire les expositions au risque de contrepartie correspondant aux opérations sur dérivés ou aux OFT, y compris les transactions compensées par une CCP.

	T3 2022						T2 2022					
	a		b		c		d		e		f	
	Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés						Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés					
	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres		Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres	
Séparée		Non séparée		Séparée		Non séparée		Séparée		Non séparée		
la sûreté reçue ⁽¹⁾		la sûreté constituée ⁽¹⁾		la sûreté reçue ⁽¹⁾		la sûreté constituée ⁽¹⁾		la sûreté reçue ⁽¹⁾		la sûreté constituée ⁽¹⁾		
Trésorerie	-	12 172	-	2 601	37 435	24 121	-	14 028	-	3 628	32 172	19 622
Valeurs mobilières émises ou garanties par												
Le gouvernement du Canada	84	93	268	344	24 805	23 816	391	132	149	281	23 197	20 825
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	4	741	369	282	10 180	15 918	246	938	502	216	10 213	13 400
Le trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	2 179	29	670	5	32 213	28 853	935	27	373	57	32 551	26 254
Autres titres de créance	1 039	23	1 640	-	2 954	1 489	1 257	23	1 457	-	2 557	1 795
Titres de participation	-	-	-	-	63 081	81 100	-	-	-	-	62 216	85 130
Total	3 306	13 058	2 947	3 232	170 668	175 297	2 829	15 148	2 481	4 182	162 906	167 026

	T1 2022						T4 2021					
	a		b		c		d		e		f	
	Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés						Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés					
	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres		Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres	
Séparée		Non séparée		Séparée		Non séparée		Séparée		Non séparée		
la sûreté reçue ⁽¹⁾		la sûreté constituée ⁽¹⁾		la sûreté reçue ⁽¹⁾		la sûreté constituée ⁽¹⁾		la sûreté reçue ⁽¹⁾		la sûreté constituée ⁽¹⁾		
Trésorerie	-	11 205	-	2 993	29 241	20 502	-	9 539	-	4 021	23 600	15 215
Valeurs mobilières émises ou garanties par												
Le gouvernement du Canada	24	346	-	417	15 153	14 817	4	516	-	708	15 250	11 788
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	213	282	250	116	15 462	15 042	209	127	-	219	11 127	15 877
Le trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	1 471	30	524	47	35 613	26 085	95	65	-	3	37 715	24 150
Autres titres de créance	597	29	1 294	1	2 043	1 499	66	29	-	-	2 053	663
Titres de participation	-	-	-	-	56 428	82 024	-	-	-	-	51 017	77 073
Total	2 305	11 892	2 068	3 574	153 940	159 969	374	10 276	-	4 951	140 762	144 766

(1) Excluant les sûretés sur les opérations de prise en pension garanties par des billets de dépôt au porteur et des obligations sécurisées émises par la Banque.

RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants illustrent dans quelle mesure la banque est exposée aux opérations sur dérivés de crédit achetés ou vendus.

	T3 2022		T2 2022		T1 2022		T4 2021		T3 2021	
	a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue
Montants notionnels										
Swaps sur défaillance										
Indices, sociétés et autres	2 464	1 263	2 142	997	2 755	1 371	2 565	638	2 417	246
Tranches sur indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps à rendement total	125	-	83	-	83	-	92	-	92	-
Options sur crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des montants notionnels	2 589	1 263	2 225	997	2 838	1 371	2 657	638	2 509	246
Juste valeurs										
Juste valeur positive (actif)	1	14	10	13	2	29	9	17	7	8
Juste valeur négative (passif)	(29)	(2)	(23)	(3)	(54)	(1)	(64)	-	(64)	-

RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales (CCP) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant donne une vision complète des expositions sur les contreparties centrales de la banque. Ce tableau inclut tous les types d'expositions ainsi que les exigences de fonds propres correspondantes.

	T3 2022		T2 2022		T1 2022		T4 2021		T3 2021	
	a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1 Expositions sur les CCP éligibles (total)		238		436		419		452		432
2 Expositions sur opérations auprès de CCP éligibles (hors dépôt de garantie initial et contributions aux fonds de garantie) ; dont	2 218	45	5 214	104	3 432	68	2 658	54	2 674	53
3 i) Dérivés de gré à gré	192	4	204	4	400	8	386	8	228	5
4 ii) Marchés dérivés organisés	1 516	31	4 557	91	2 386	47	1 738	35	1 880	37
5 iii) Cessions temporaires de titres	510	10	453	9	646	13	534	11	566	11
6 iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7 Dépôt de garantie initial séparé	4 120	-	4 563	-	4 725	-	6 535	-	5 122	-
8 Dépôt de garantie initial non séparé	384	-	351	-	460	-	582	-	436	-
9 Contributions aux fonds de garantie préfinancées	419	193	684	332	646	351	520	398	722	379
10 Contributions aux fonds de garantie non financées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) La Banque n'a aucune exposition sur des contreparties centrales non éligibles.

TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation de la banque dans le portefeuille bancaire.

		T3 2022								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	1 271	-	1 271	3 366	-	3 366	2 192	-	2 192
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	2 699	-	2 699	-	-	-
3	Cartes de crédit	1 271	-	1 271	-	-	-	154	-	154
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	667	-	667	2 038	-	2 038
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	720	-	720	829	-	829
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	167	-	167	2	-	2
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	547	-	547	827	-	827
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	6	-	6	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

		T2 2022								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	1 271	-	1 271	3 066	-	3 066	2 151	-	2 151
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	2 294	-	2 294	-	-	-
3	Cartes de crédit	1 271	-	1 271	-	-	-	154	-	154
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	772	-	772	1 997	-	1 997
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	703	-	703	828	-	828
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	130	-	130	2	-	2
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	567	-	567	826	-	826
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	6	-	6	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		T1 2022								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	1 271	-	1 271	2 524	-	2 524	1 880	-	1 880
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	1 759	-	1 759	29	-	29
3	Cartes de crédit	1 271	-	1 271	-	-	-	107	-	107
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	765	-	765	1 744	-	1 744
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	642	-	642	846	-	846
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	113	-	113	22	-	22
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	524	-	524	824	-	824
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	5	-	5	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

		T4 2021								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	1 871	-	1 871	2 709	-	2 709	1 550	-	1 550
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	2 037	-	2 037	47	-	47
3	Cartes de crédit	1 871	-	1 871	-	-	-	107	-	107
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	672	-	672	1 396	-	1 396
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	523	-	523	822	-	822
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	4	-	4
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	518	-	518	818	-	818
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	5	-	5	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation.

		T3 2022								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	6	-	6	29	-	29
	Dont :									
	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	4	-	4	10	-	10
2	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	19	-	19
3	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	2	-	2	-	-	-
4	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5										
6	Autres que particuliers	-	-	-	1	-	1	15	-	15
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	12	-	12
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	1	-	1	3	-	3
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

		T2 2022								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	8	-	8	20	-	20
	Dont :									
	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	5	-	5	-	-	-
2	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	20	-	20
3	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	3	-	3	-	-	-
4	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5										
6	Autres que particuliers	-	-	-	2	-	2	17	-	17
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	12	-	12
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	2	-	2	5	-	5
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		T1 2022								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	13	-	13	12	-	12
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	8	-	8	-	-	-
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	12	-	12
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	5	-	5	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	4	-	4	17	-	17
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	12	-	12
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	4	-	4	5	-	5
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

		T4 2021								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	18	-	18	24	-	24
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	13	-	13	-	-	-
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	24	-	24
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	5	-	5	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	4	-	4	27	-	27
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	12	-	12
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	4	-	4	15	-	15
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées ⁽¹⁾ – banque agissant comme émetteur ou mandataire

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire dans le cas où la banque agit comme émetteur ou mandataire ainsi que les exigences de fonds propres associées.

T3 2022																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1 Expositions totales	5 357	–	–	–	–	1 271	3 836	250	–	127	384	25	–	10	30	2	–
2 Titrisation classique	5 357	–	–	–	–	1 271	3 836	250	–	127	384	25	–	10	30	2	–
3 Dont titrisation	5 357	–	–	–	–	1 271	3 836	250	–	127	384	25	–	10	30	2	–
4 Dont de détail sous-jacent	4 637	–	–	–	–	1 271	3 116	250	–	127	312	25	–	10	24	2	–
5 Dont de gros	720	–	–	–	–	–	720	–	–	–	72	–	–	–	6	–	–
6 Dont retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7 Dont senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8 Dont non senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

T2 2022																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1 Expositions totales	5 040	–	–	–	–	1 771	3 269	–	–	177	352	–	–	14	29	–	–
2 Titrisation classique	5 040	–	–	–	–	1 771	3 269	–	–	177	352	–	–	14	29	–	–
3 Dont titrisation	5 040	–	–	–	–	1 771	3 269	–	–	177	352	–	–	14	29	–	–
4 Dont de détail sous-jacent	4 337	–	–	–	–	1 771	2 566	–	–	177	282	–	–	14	23	–	–
5 Dont de gros	703	–	–	–	–	–	703	–	–	–	70	–	–	–	6	–	–
6 Dont retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7 Dont senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8 Dont non senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

(2) L'APR n'inclut pas le montant relié aux dispositions transitoires.

TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées ⁽¹⁾ – banque agissant comme émetteur ou mandataire (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		T1 2022																
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	4 437	-	-	-	-	1 771	2 666	-	-	177	266	-	-	14	22	-	-
2	Titrisation classique	4 437	-	-	-	-	1 771	2 666	-	-	177	266	-	-	14	22	-	-
3	Dont titrisation	4 437	-	-	-	-	1 771	2 666	-	-	177	266	-	-	14	22	-	-
4	Dont de détail sous-jacent	3 795	-	-	-	-	1 771	2 024	-	-	177	202	-	-	14	17	-	-
5	Dont de gros	642	-	-	-	-	-	642	-	-	-	64	-	-	-	5	-	-
6	Dont retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Dont senior	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Dont non senior	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

		T4 2021																
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	5 103	-	-	-	-	2 371	2 732	-	-	237	273	-	-	19	22	-	-
2	Titrisation classique	5 103	-	-	-	-	2 371	2 732	-	-	237	273	-	-	19	22	-	-
3	Dont titrisation	5 103	-	-	-	-	2 371	2 732	-	-	237	273	-	-	19	22	-	-
4	Dont de détail sous-jacent	4 580	-	-	-	-	2 371	2 209	-	-	237	221	-	-	19	18	-	-
5	Dont de gros	523	-	-	-	-	-	523	-	-	-	52	-	-	-	4	-	-
6	Dont retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Dont senior	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Dont non senior	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

(2) L'APR n'inclut pas le montant relié aux dispositions transitoires.

TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées ⁽¹⁾ – banque agissant comme investisseur

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire dans le cas où la banque agit comme investisseur ainsi que les exigences de fonds propres associées.

		T3 2022																
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	2 966	21	34	–	–	–	876	2 145	–	–	106	334	–	–	9	27	–
2	Titrisation classique	2 966	21	34	–	–	–	876	2 145	–	–	106	334	–	–	9	27	–
3	Dont titrisation	2 966	21	34	–	–	–	876	2 145	–	–	106	334	–	–	9	27	–
4	Dont de détail sous-jacent	2 173	19	–	–	–	–	273	1 919	–	–	45	281	–	–	4	23	–
5	Dont de gros	793	2	34	–	–	–	603	226	–	–	61	53	–	–	5	4	–
6	Dont retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7	Dont senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8	Dont non senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

		T2 2022																
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	2 924	21	34	–	–	–	870	2 109	–	–	106	328	–	–	8	26	–
2	Titrisation classique	2 924	21	34	–	–	–	870	2 109	–	–	106	328	–	–	8	26	–
3	Dont titrisation	2 924	21	34	–	–	–	870	2 109	–	–	106	328	–	–	8	26	–
4	Dont de détail sous-jacent	2 132	19	–	–	–	–	268	1 883	–	–	45	275	–	–	4	22	–
5	Dont de gros	792	2	34	–	–	–	602	226	–	–	61	53	–	–	4	4	–
6	Dont retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7	Dont senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8	Dont non senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

(2) L'APR n'inclut pas le montant relié aux dispositions transitoires.

TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées ⁽¹⁾ – banque agissant comme investisseur (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T1 2022																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1 Expositions totales	2 666	27	33	–	–	29	685	2 012	–	4	80	316	–	–	6	25	–
2 Titrisation classique	2 666	27	33	–	–	29	685	2 012	–	4	80	316	–	–	6	25	–
3 Dont titrisation	2 666	27	33	–	–	29	685	2 012	–	4	80	316	–	–	6	25	–
4 Dont de détail sous-jacent	1 861	19	–	–	–	29	63	1 788	–	4	15	264	–	–	1	21	–
5 Dont de gros	805	8	33	–	–	–	622	224	–	–	65	52	–	–	5	4	–
6 Dont retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7 Dont senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8 Dont non senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

T4 2021																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1 Expositions totales	2 319	21	32	–	–	47	699	1 626	–	7	97	242	–	1	8	19	–
2 Titrisation classique	2 319	21	32	–	–	47	699	1 626	–	7	97	242	–	1	8	19	–
3 Dont titrisation	2 319	21	32	–	–	47	699	1 626	–	7	97	242	–	1	8	19	–
4 Dont de détail sous-jacent	1 531	19	–	–	–	47	63	1 440	–	7	15	221	–	1	1	17	–
5 Dont de gros	788	2	32	–	–	–	636	186	–	–	82	21	–	–	7	2	–
6 Dont retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7 Dont senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8 Dont non senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

(2) L'APR n'inclut pas le montant relié aux dispositions transitoires.

Glossaire

Approche avancée (AIRB)	Voir actif pondéré en fonction des risques.
Actif pondéré en fonction des risques (APR)	Les actifs sont pondérés selon les lignes directives établies par le Bureau du surintendant des institutions financières. Dans l'approche standard, les facteurs de risque sont appliqués directement contre le notionnel de certains actifs afin de refléter des niveaux comparables de risque. Dans l'approche avancée, l'actif pondéré en fonction des risques est dérivé des modèles internes de la Banque, qui représentent l'évaluation de la Banque des risques auxquels elle fait face. Les instruments hors bilan sont convertis en valeurs équivalentes du bilan ou de crédit en ajustant les valeurs notionnelles avant d'appliquer les facteurs de pondération de risque appropriés.
Approche standardisée	Voir actif pondéré en fonction des risques.
Autres éléments hors bilan	Les lettres de garantie, les lettres de crédit documentaires et les actifs titrisés qui représentent essentiellement l'obligation de la Banque, sous réserve de certaines conditions, d'effectuer des paiements à des tiers pour le compte de clients si ces derniers ne peuvent pas effectuer les paiements ou ne sont pas en mesure de satisfaire aux obligations contractuelles précisées.
Autres particuliers	Cette classe d'expositions comprend les prêts à la consommation et autres prêts personnels, les créances sur carte de crédit des PME, les prêts aux PME (à l'exception des hypothèques de cinq logements ou plus).
Crédits rotatifs admissibles	Inclut les marges de crédit et les créances sur carte de crédit admissibles.
Engagements inutilisés	Montant lié au risque de crédit découlant de prêts non versés à un client donné, mais qu'il pourrait utiliser plus tard.
Entreprises	Risques de crédit directs liés à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les risques garantis par ces entités.
États souverains	Risques de crédit directs liés aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que les risques garantis par ces entités.
Exposition en cas de défaut (ECD)	Une estimation du montant à risque associé à un client en cas de défaut et au moment du défaut.
Exposition liée aux montants utilisés	Montant lié au risque de crédit découlant de prêts déjà consentis aux clients.
Facteur scalaire	Une surcharge de 6% est appliquée au montant d'actif pondéré en fonction des risques évalués sous l'approche des notations internes avancée.
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des fonds propres. Le ratio des fonds propres (CET1) est calculé en divisant le total des fonds propres attribuables aux actions ordinaires par l'actif pondéré en fonction des risques.
Fonds propres de catégorie 1	Les fonds propres de catégorie 1 comprennent les fonds propres attribuables aux actions ordinaires et d'autres éléments additionnels des fonds propres de catégorie 1, soit les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles ainsi que le montant admissible des instruments novateurs. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 correspond aux fonds propres de catégorie 1, moins les ajustements réglementaires, divisé par l'actif pondéré en fonction des risques.
Fonds propres de catégorie 2	Les fonds propres de catégorie 2 comprennent la portion admissible de la dette subordonnée et la provision collective sur prêts non douteux admissible pour le risque de crédit.
Hypothèques résidentielles	Cette classe comprend les prêts hypothécaires résidentiels (quatre logements ou moins) ainsi que les marges de crédit hypothécaires.
Institutions financières	Risques de crédit directs liés à des institutions acceptant des dépôts et à des sociétés réglementées en courtage de valeurs, ainsi que les risques garantis par ces entités.
Instruments financiers dérivés hors bourse	Montant lié au risque de crédit découlant de produits dérivés se négociant directement entre deux parties plutôt que sur les marchés boursiers.
Perte en cas de défaut (PCD)	Estimation de la probabilité que le montant lié aux engagements d'un client donné ne soit pas remboursé par ce client en cas de défaut exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.
Probabilité de défaut (PD)	Estimation de la probabilité de défaut d'un client donné, qui se produit lorsque ce client n'est pas en mesure de rembourser ses engagements à l'échéance du contrat.
Ratio de levier	Le ratio de levier se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan. Les actifs déduits des fonds propres de catégorie 1 sont aussi déduits de l'exposition totale.
Ratio des fonds propres	Les fonds propres de la Banque divisés par l'actif pondéré en fonction des risques. Les fonds propres de la Banque peuvent être: les fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1), les fonds propres de catégorie 1 ou le total des fonds propres, produisant ainsi 3 différents ratios.
Risque de crédit	Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être un emprunteur, un émetteur, une contrepartie ou un garant. Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires. La Banque y est exposée non seulement par le biais de ses activités et opérations de prêts directs, mais également par celui des engagements de crédit, des lettres de garantie, des lettres de crédit, des opérations sur produits dérivés négociés hors bourse, des titres de créance disponibles à la vente, des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, des dépôts auprès d'institutions financières, de ses activités de courtage, et des opérations comportant un risque de règlement pour la Banque tels les virements de fonds irrévocables à des tiers par l'intermédiaire des systèmes électroniques de paiement.
Risque de marché	Le risque de marché représente le risque de subir une perte financière découlant de l'évolution défavorable des facteurs sous-jacents des marchés. La Banque est exposée au risque de marché en raison de sa participation à des activités de tenue de marché, de négociation, d'investissement et de gestion de l'actif et du passif.
Risque opérationnel	Le risque opérationnel est celui de subir une perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des personnes, à des processus, à la technologie ou à des événements extérieurs. Le risque opérationnel est présent dans toutes les activités de la Banque. Ainsi, le vol, la fraude, les transactions non autorisées, les erreurs de systèmes, les erreurs humaines, la modification ou l'interprétation erronée de la loi et des règlements, les litiges ou différends avec les clients ou les dommages matériels ne sont que quelques exemples d'événements susceptibles d'occasionner des pertes financières, de porter atteinte à la réputation de la Banque ou d'entraîner des pénalités ou des sanctions réglementaires.
Titres du portefeuille bancaire	Les expositions aux actions dans le portefeuille bancaire comprennent principalement des expositions détenues pour des raisons stratégiques et autres.
Total des fonds propres	Le total des fonds propres correspond à la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2. Le ratio du total des fonds propres est calculé en divisant le total des fonds propres, moins les ajustements réglementaires, par l'actif pondéré en fonction des risques.
Transactions assimilées à des accords de prise en pension	Les obligations financières liées aux titres vendus (pension sur titres) ou rachetés (prise en pension de titres) suite à un accord sous lequel les titres seront rachetés (pension sur titres) ou revendus (prise en pension de titres) à une date et à un prix prédéterminé. Cet accord est une source de financement à court terme (pension sur titres) ou un prêt sur nantissement (prise en pension de titres). Les transactions assimilées à des accords de prise en pension comprennent aussi les titres prêtés ou empruntés qui sont comptabilisés hors bilan.